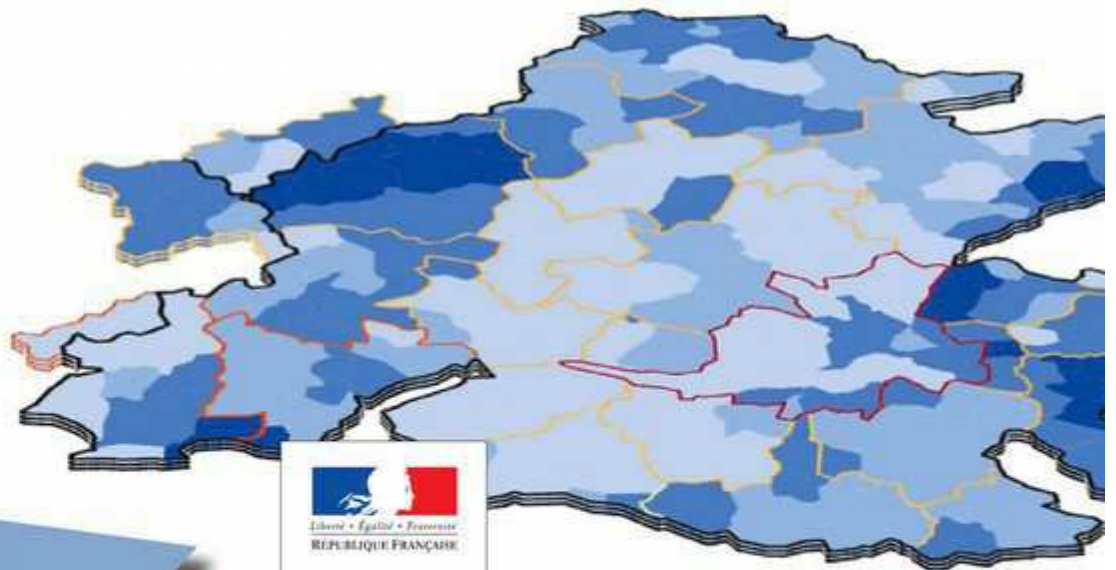




LOIRE-ATLANTIQUE

ATLAS

DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE



PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

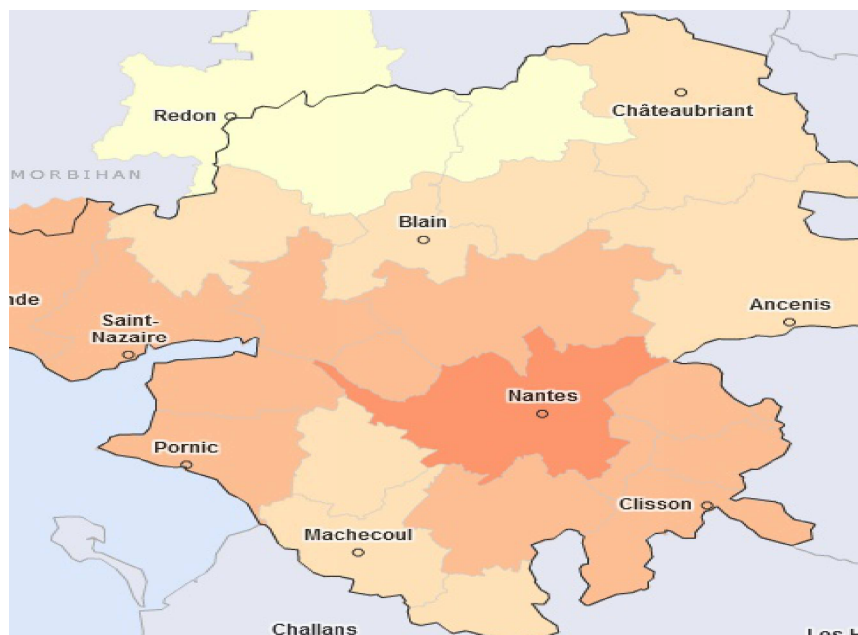
séance du 7 novembre 2014

Table des matières

Des éléments démographiques	3
Densité de population.....	3
Populations actuelles.....	3
Évolutions de la population entre 2006 et 2011.....	4
Projections de population à l'horizon 2020.....	5
Des pôles structurants autour de la métropole	7
Les SCOT, les Pays, le PNR.....	7
Les bassins de vie et les équipements structurants.....	9
Les territoires vécus.....	10
Les unités urbaines.....	10
Densité des flux de déplacements.....	11
Densité des flux de déplacements hors Nantes Métropole.....	11
Les équipements culturels.....	12
Les équipements sportifs.....	13
L'offre éducative publique.....	14
Les infrastructures de transport.....	14
Le foncier et l'habitat	15
Les prix de loyer au m ²	15
La consommation d'espaces.....	15
L'état d'avancement des Plans Locaux de l'Habitat (PLH).....	17
La réalisation des objectifs du Plan Départemental de l'Habitat (PDH).....	17
La réalisation des objectifs des Plans Locaux de l'Habitat (PLH).....	18
L'emploi	19
La stabilité dans l'emploi.....	19
Indicateurs de chômage par EPCI en 2013 (*).....	20
L'organisation institutionnelle intercommunale	21
La taille des EPCI à FP aujourd'hui.....	21
Evolution du paysage intercommunal depuis 2011.....	22
Adhésions des communes à des syndicats.....	22
Les ressources des EPCI à fiscalité propre	23
Le coefficient d'intégration fiscale (CIF).....	23
Les reversements des EPCI à fiscalité propre vers les communes.....	24
Le potentiel fiscal par habitant.....	25
Le revenu médian par unité de consommation.....	25
La taxe foncière sur les propriétés bâties.....	26
La taxe d'habitation.....	26
Les ressources fiscales totales des EPCI à FP.....	27
La répartition des dépenses d'équipement entre les EPCI à fiscalité propre et les communes.....	27
La capacité d'autofinancement (2013) et dépenses en équipement (2011-2013) des EPCI à FP de plus de 20 000 habitants.....	28
La capacité d'autofinancement (2013) et dépenses en équipement (2011-2013) des EPCI à FP de moins de 20 000 habitants.....	28
Les dépenses en équipement des communautés de communes (2013).....	29
Evolution des dépenses de personnel des communes et des EPCI à FP entre 2011 et 2013.....	30
Coût des dépenses en équipement et en personnel des communautés de communes selon leur taille démographique (2011-2013).....	30
Tableau de données financières.....	31
Les grandes fonctionnalités	32
L'eau potable.....	32
Les déchets.....	34
L'assainissement.....	35
L'énergie.....	36
GEMAPI : les collectivités acteurs de la compétence.....	37
GEMAPI : le risque inondation et submersion.....	38

Des éléments démographiques

Densité de population



Densité de population :

Loire-Atlantique : 190 hab/km²

Maine-et-Loire : 110 hab/km²

Vendée : 94 hab/km²

Sarthe : 91 hab/km²

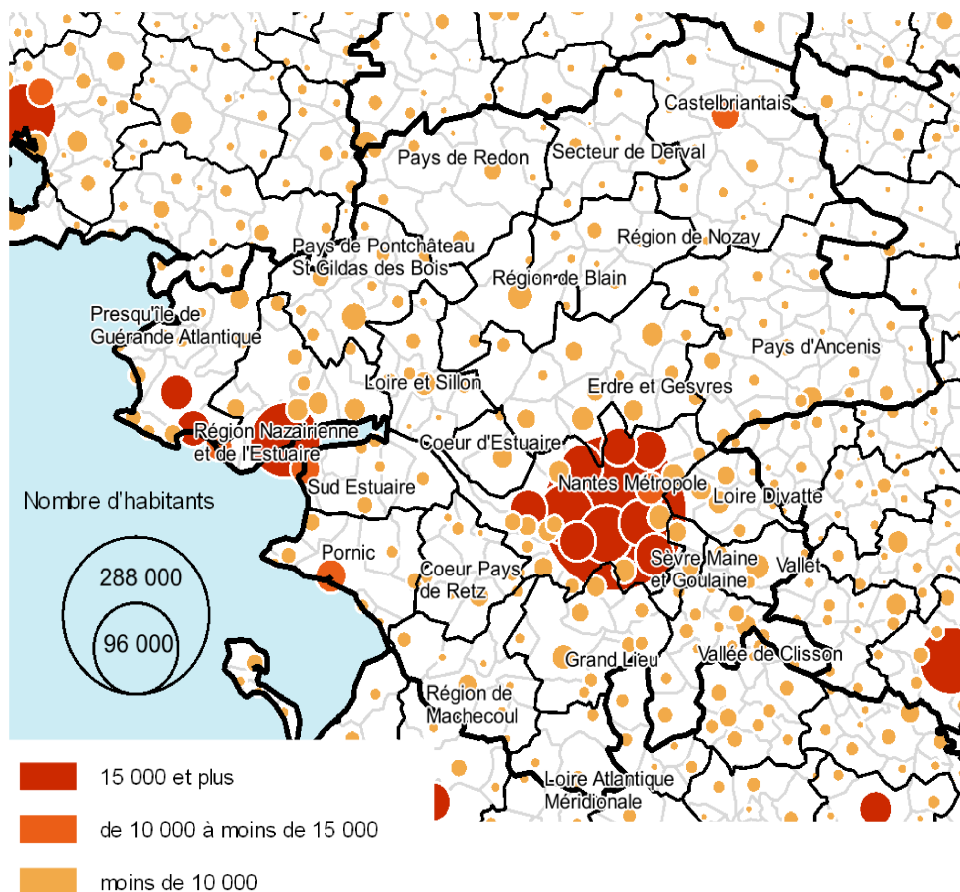
Mayenne : 59 hab/km²

France métropolitaine : 117 hab/km²

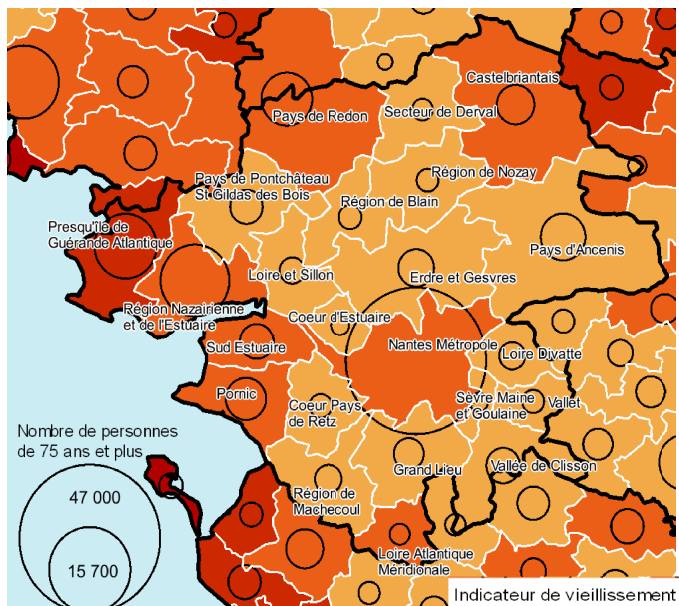
Source : Conseil général 44

Populations actuelles

Population par commune (2011, INSEE)



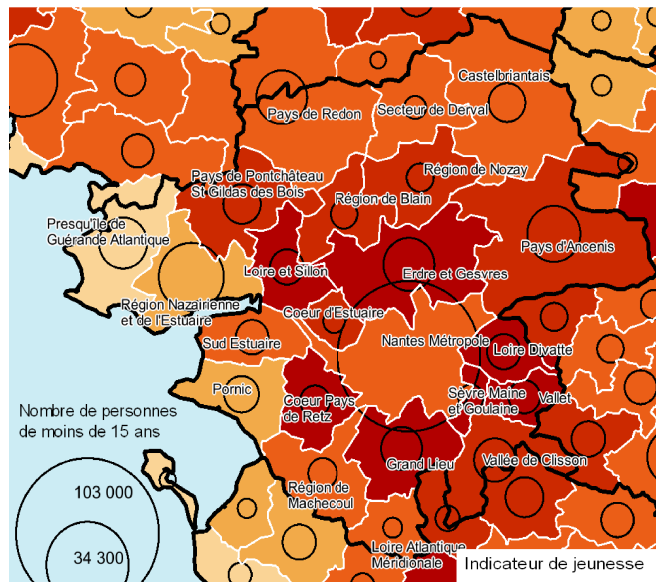
Les moins de 15 ans (2011, INSEE)



Les 75 ans et plus (2011, INSEE)

- Indicateur de vieillissement
- 100 et plus
 - de 64 à moins de 100
 - de 44 à moins de 64
 - moins de 44

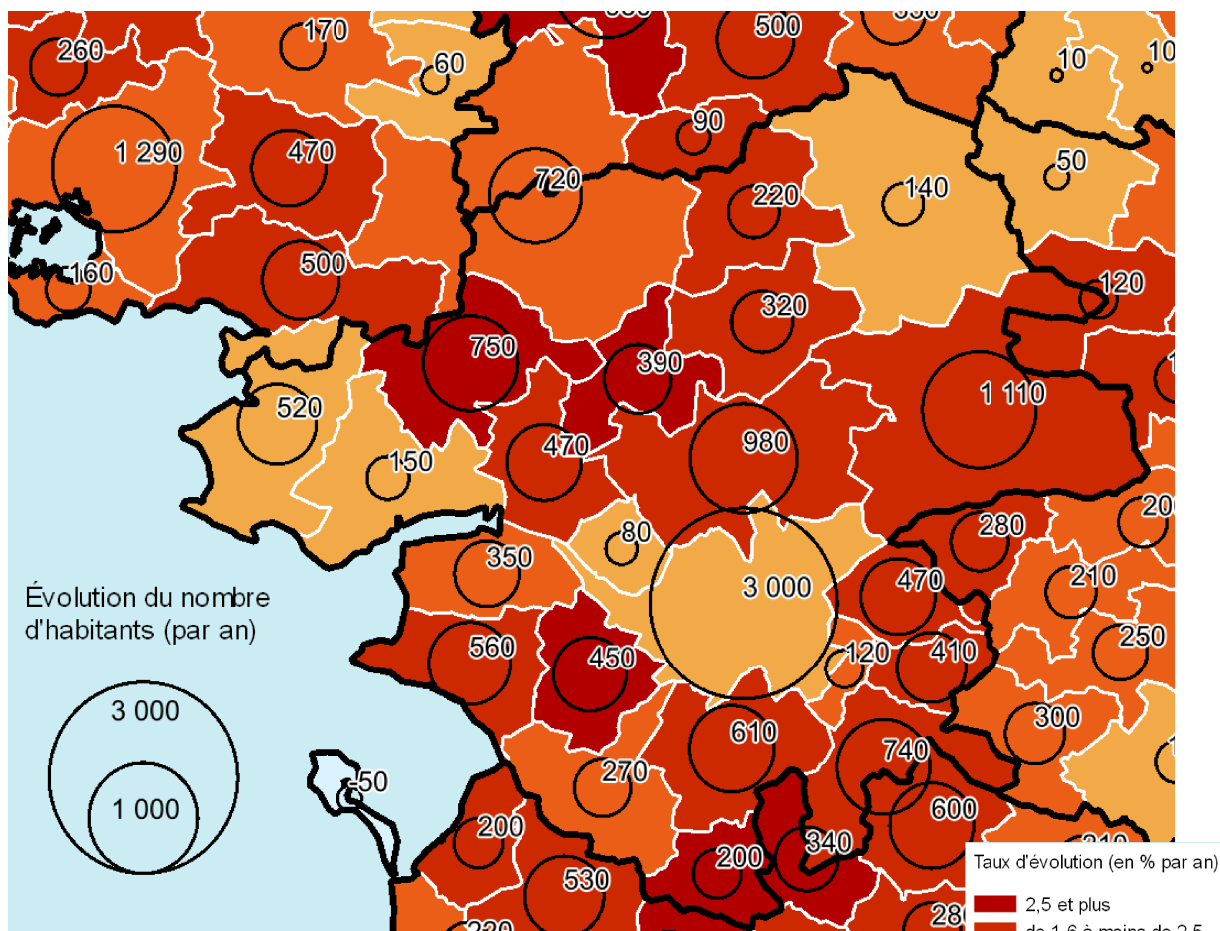
Indicateur de vieillissement :
nombre de personnes de 75 ans
ou plus pour 100 personnes de
moins de 15 ans



- Indicateur de jeunesse
- 350 et plus
 - de 261 à moins de 350
 - de 192 à moins de 261
 - de 134 à moins de 192
 - moins de 134

Indicateur de jeunesse :
nombre de personnes de moins de
15 ans pour 100 personnes
de 75 ans ou plus

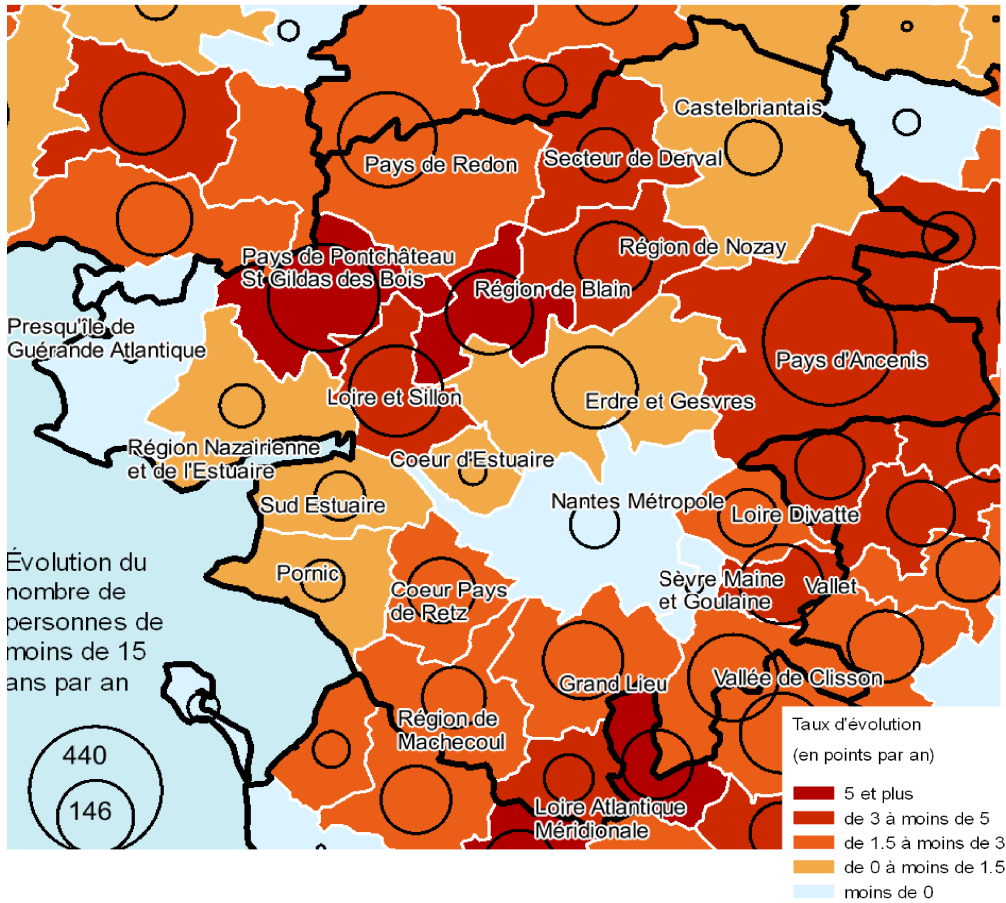
Évolutions de la population entre 2006 et 2011



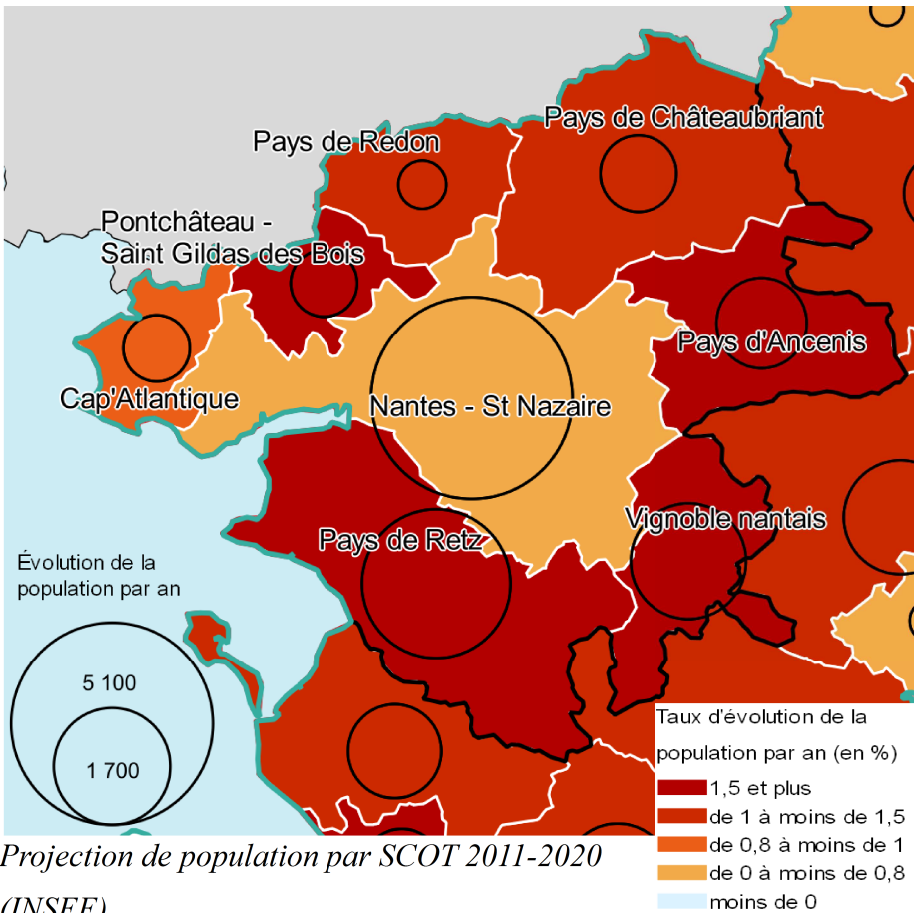
Evolution de la population par EPCI à FP (INSEE)

- Taux d'évolution (en % par an)
- 2,5 et plus
 - de 1,6 à moins de 2,5
 - de 0,8 à moins de 1,6
 - de 0 à moins de 0,8
 - moins de 0

Evolution des moins de 15 ans (INSEE)

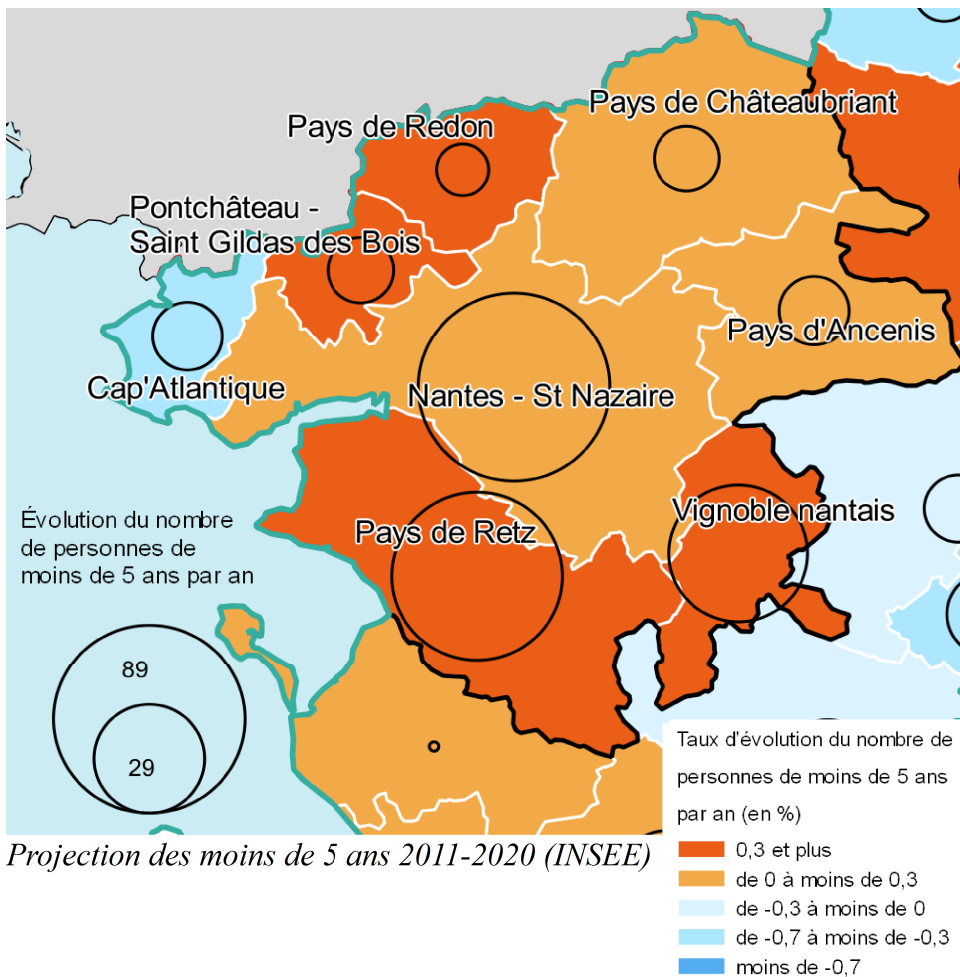
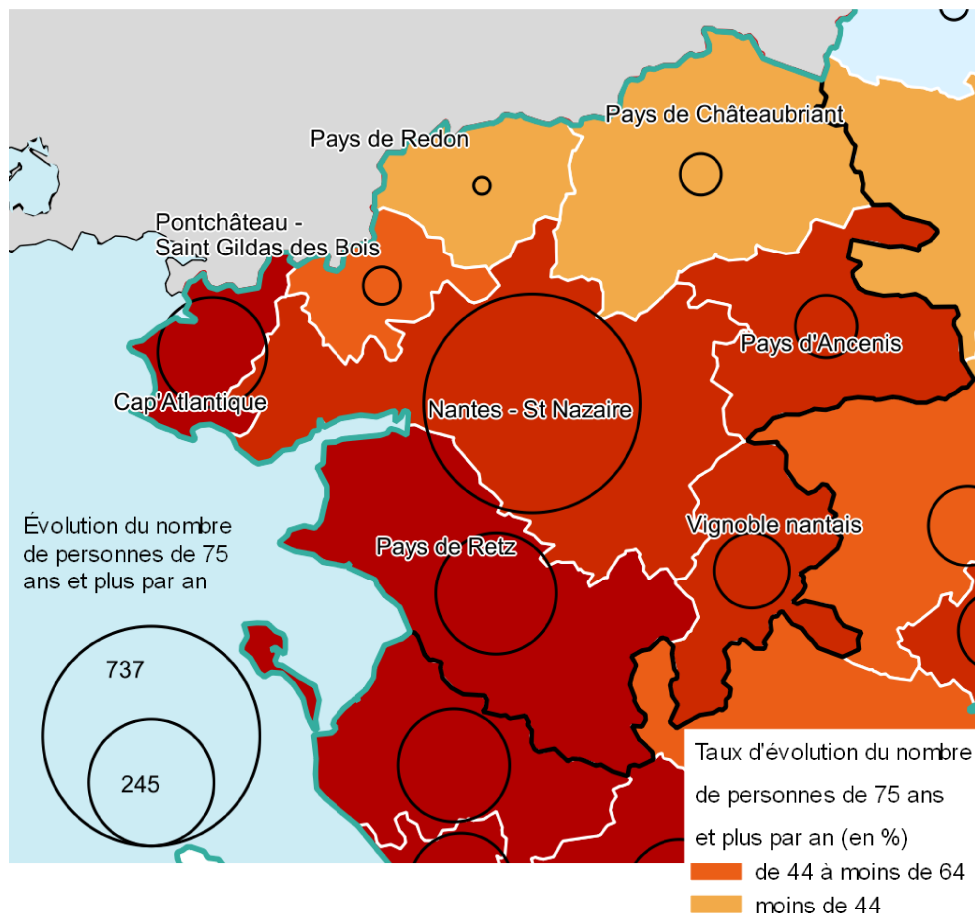


Projections de population à l'horizon 2020



Projection de population par SCOT 2011-2020 (INSEE)

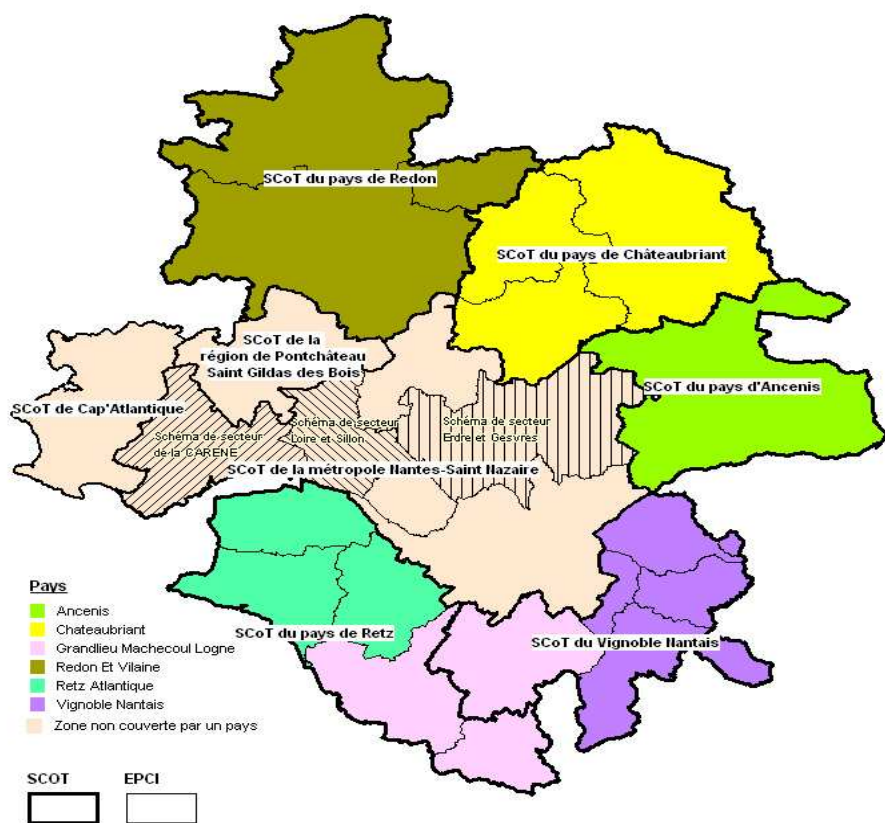
Projection des plus de 75 ans 2011-2020 (INSEE)



Projection des moins de 5 ans 2011-2020 (INSEE)

Des pôles structurants autour de la métropole

Les SCOT, les Pays, le PNR

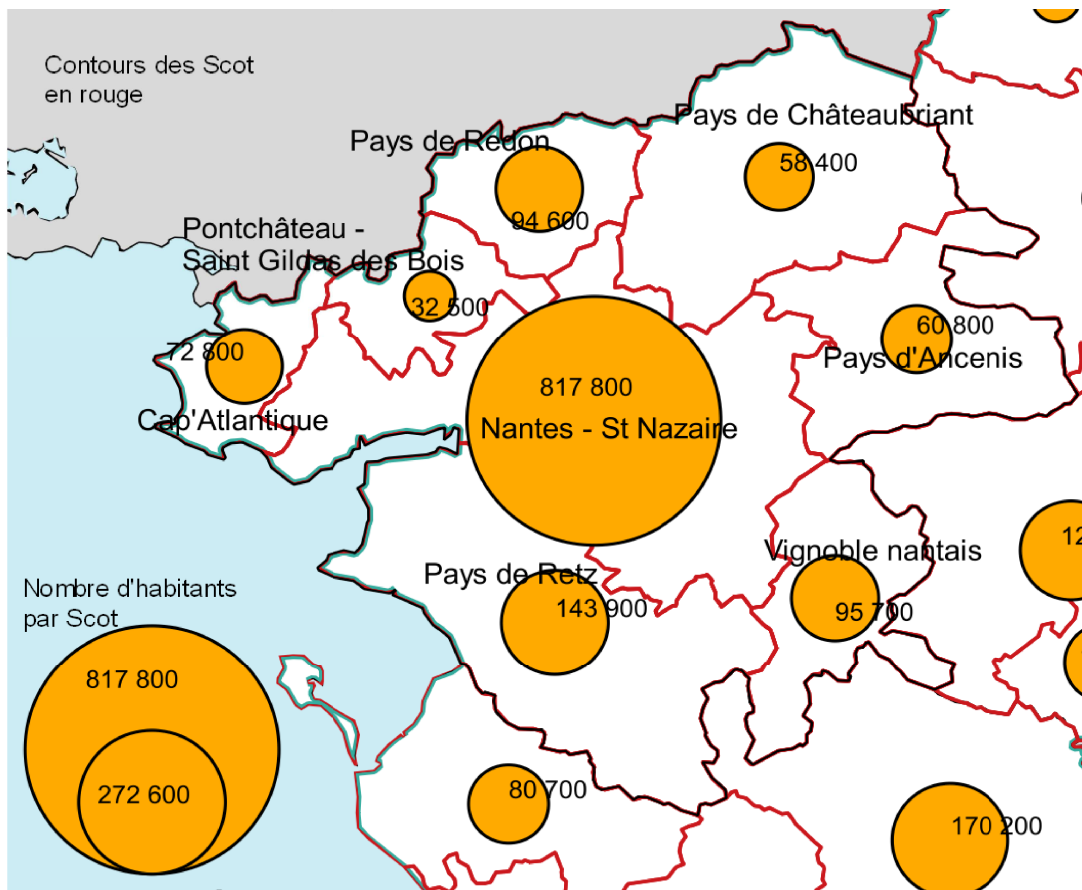


Source : DDTM 44

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale, remplace l'ancien schéma directeur.

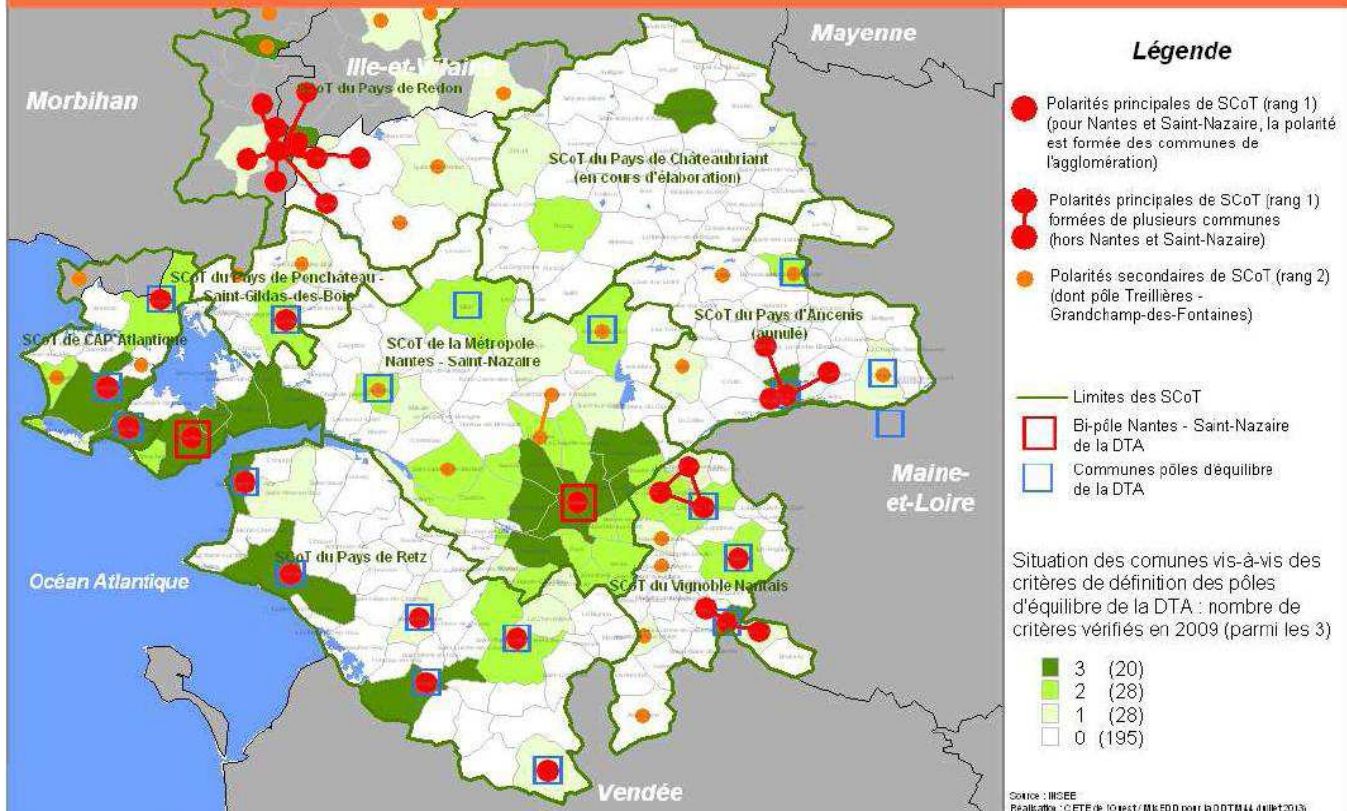
Carte du Parc Naturel Régional de la Brière (PNR)



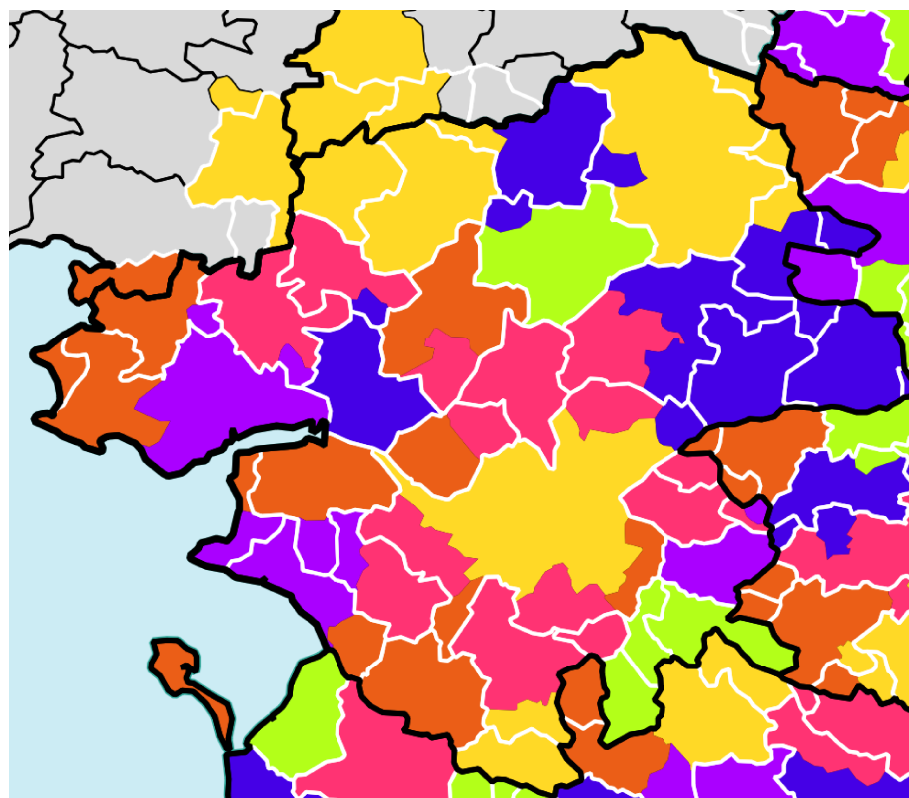


Population par SCOT en 2011 (INSEE)

Polarités inscrites dans les SCoT et pôles d'équilibre de la DTA : situation vis-à-vis des critères de définition des pôles d'équilibre de la DTA



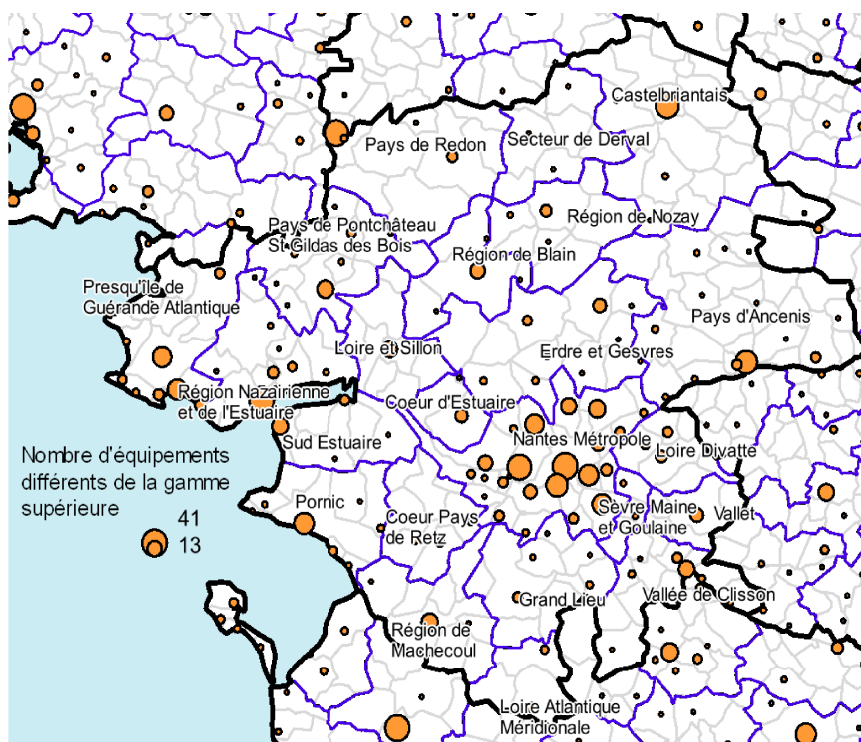
Les bassins de vie et les équipements structurants



« Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants » (INSEE)

Contours des bassins de vie en blanc
EPCI à FP en couleur

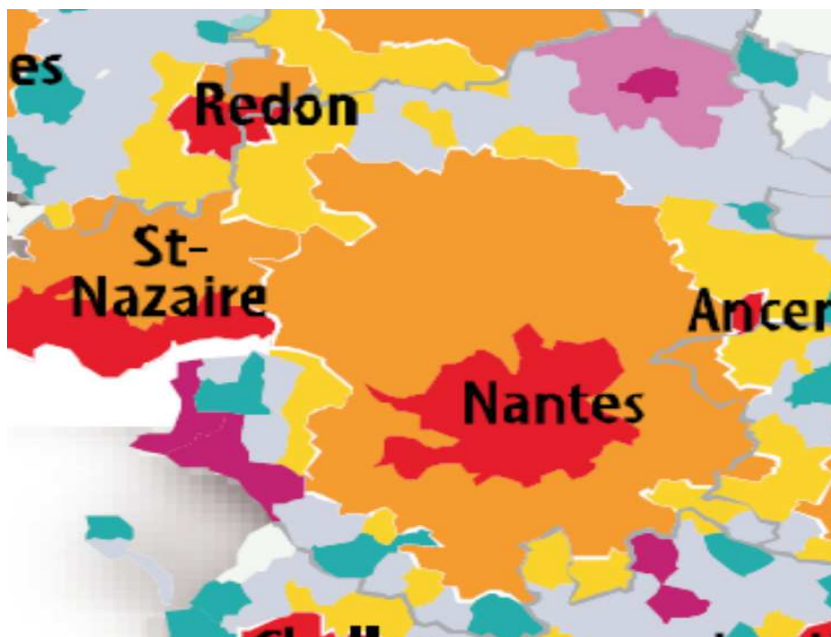
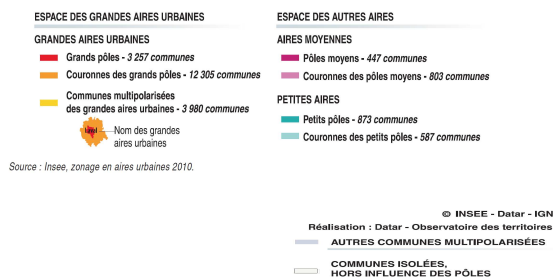
Les bassins de vie 2011 (INSEE)



Équipements de la gamme supérieure (INSEE)

41 équipements composent cette gamme dont : les agences Pôle Emploi, des services de location de véhicules, des lycées, des centres de formations d'apprentis, des hypermarchés, des établissements de court, moyen et long séjour et d'accueil de personnes handicapées, des spécialistes de santé, des gares, des cinémas, des théâtres... etc.

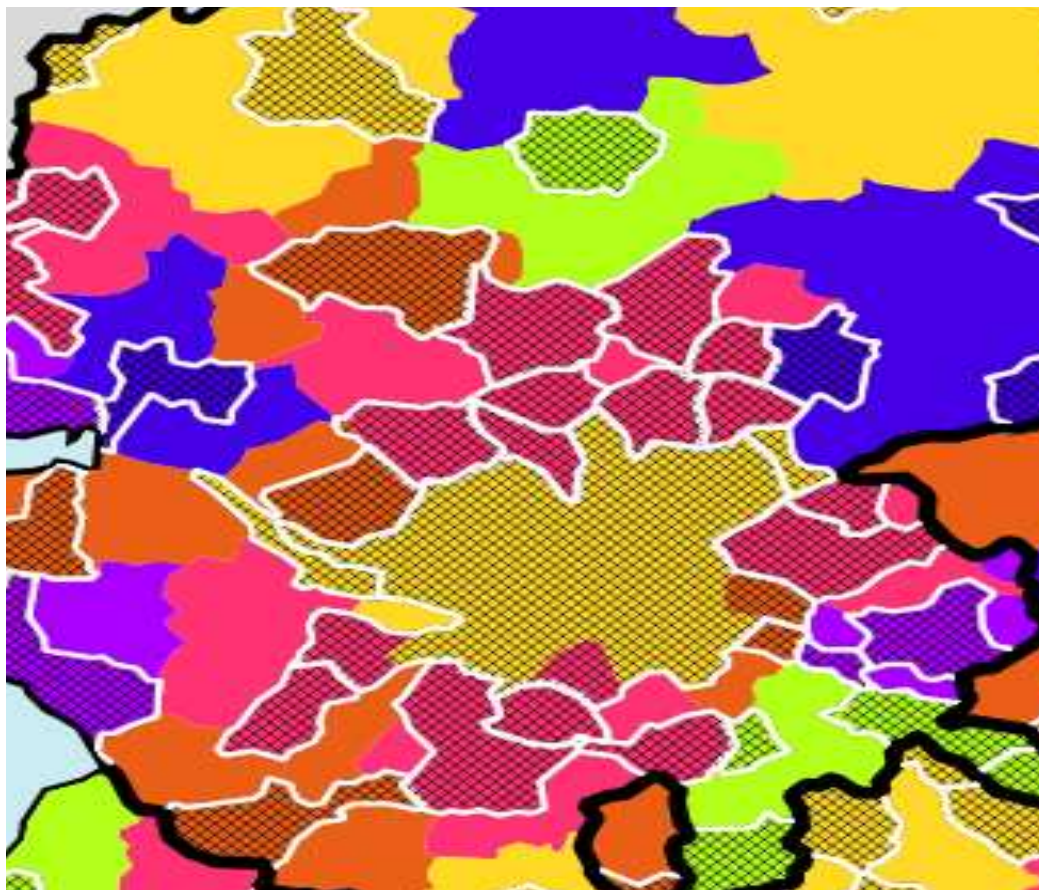
Les territoires vécus



Les zonages en aires urbaines 2010 - les zones d'influence des villes (INSEE)

« Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. » (INSEE)

Les unités urbaines

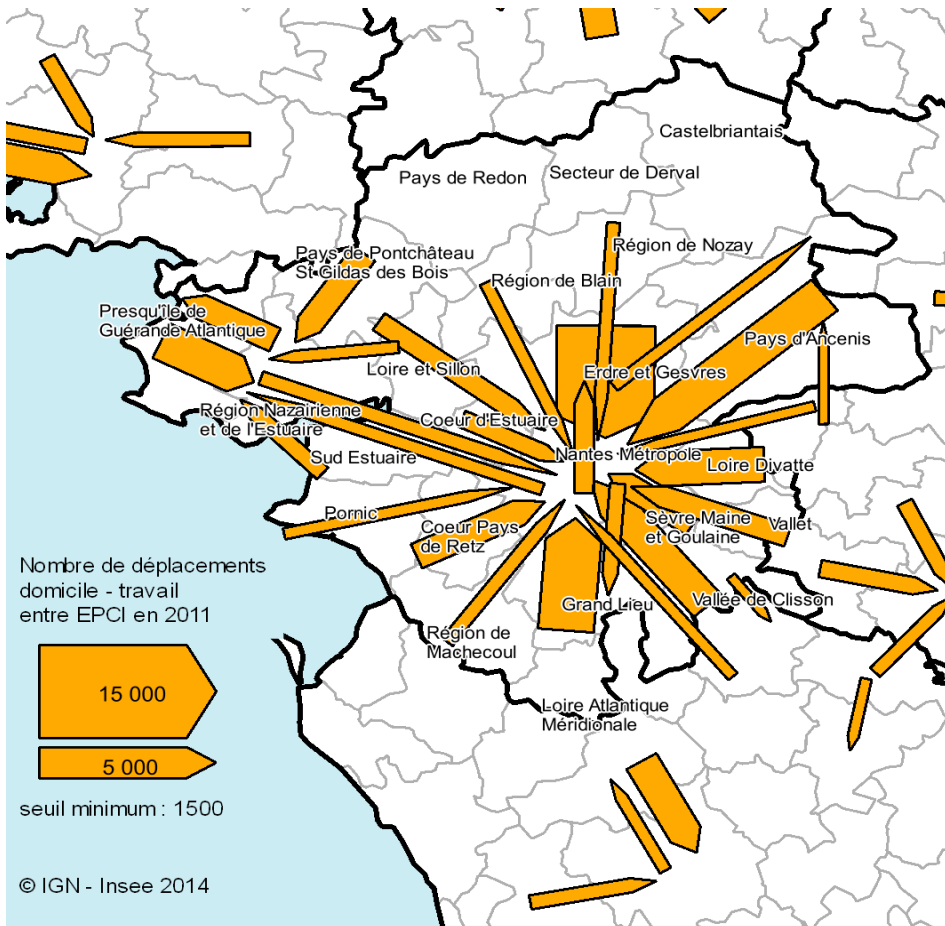


Les unités urbaines (2011, INSEE)

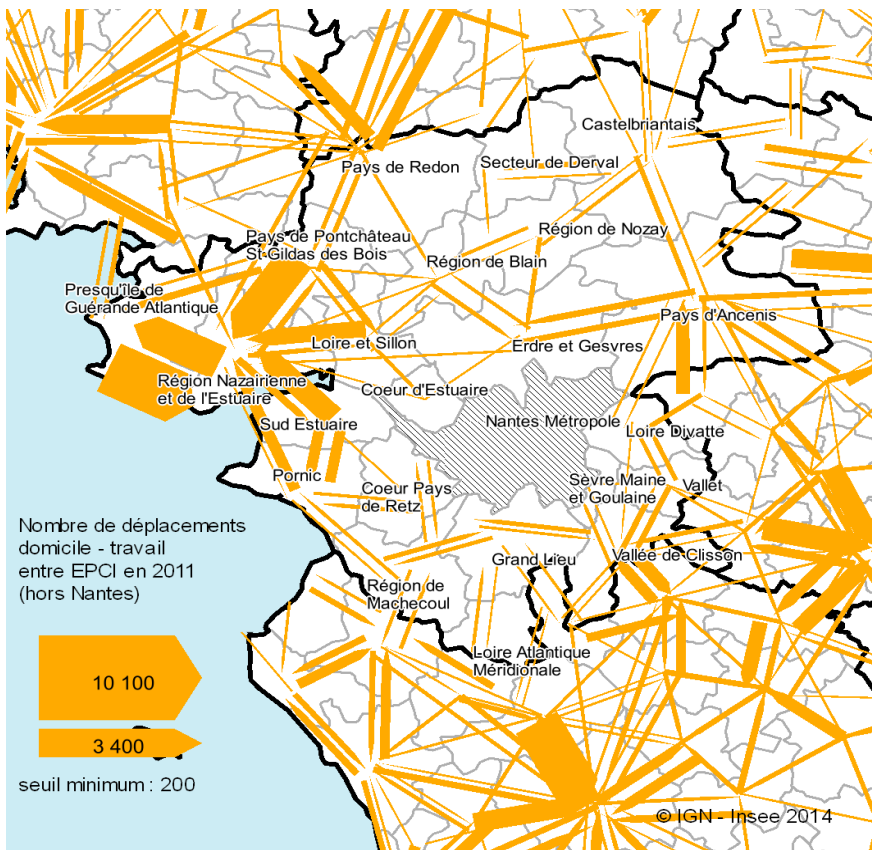
« On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. » (INSEE)

Contours en blanc et fond quadrillé pour les unités urbaines 2010

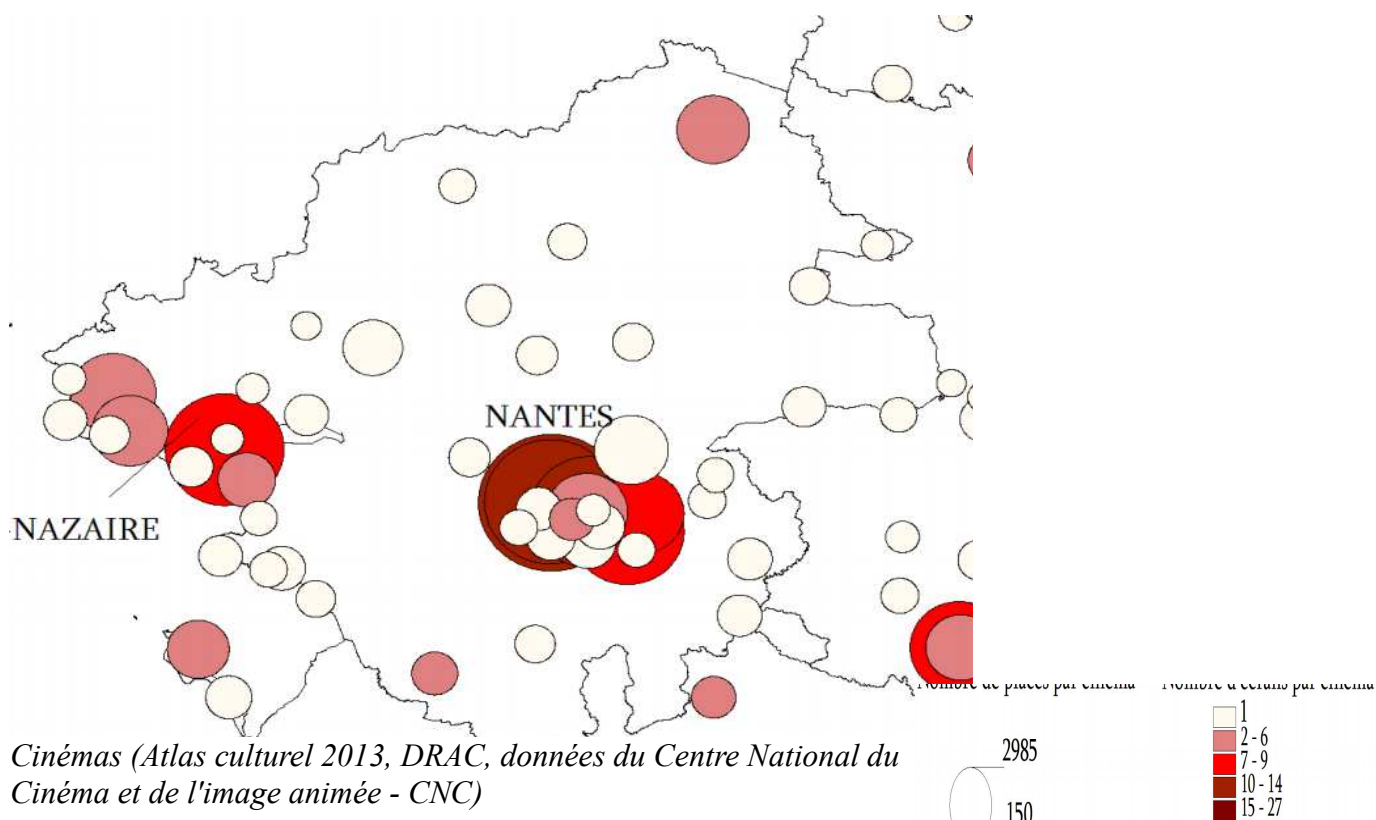
Densité des flux de déplacements



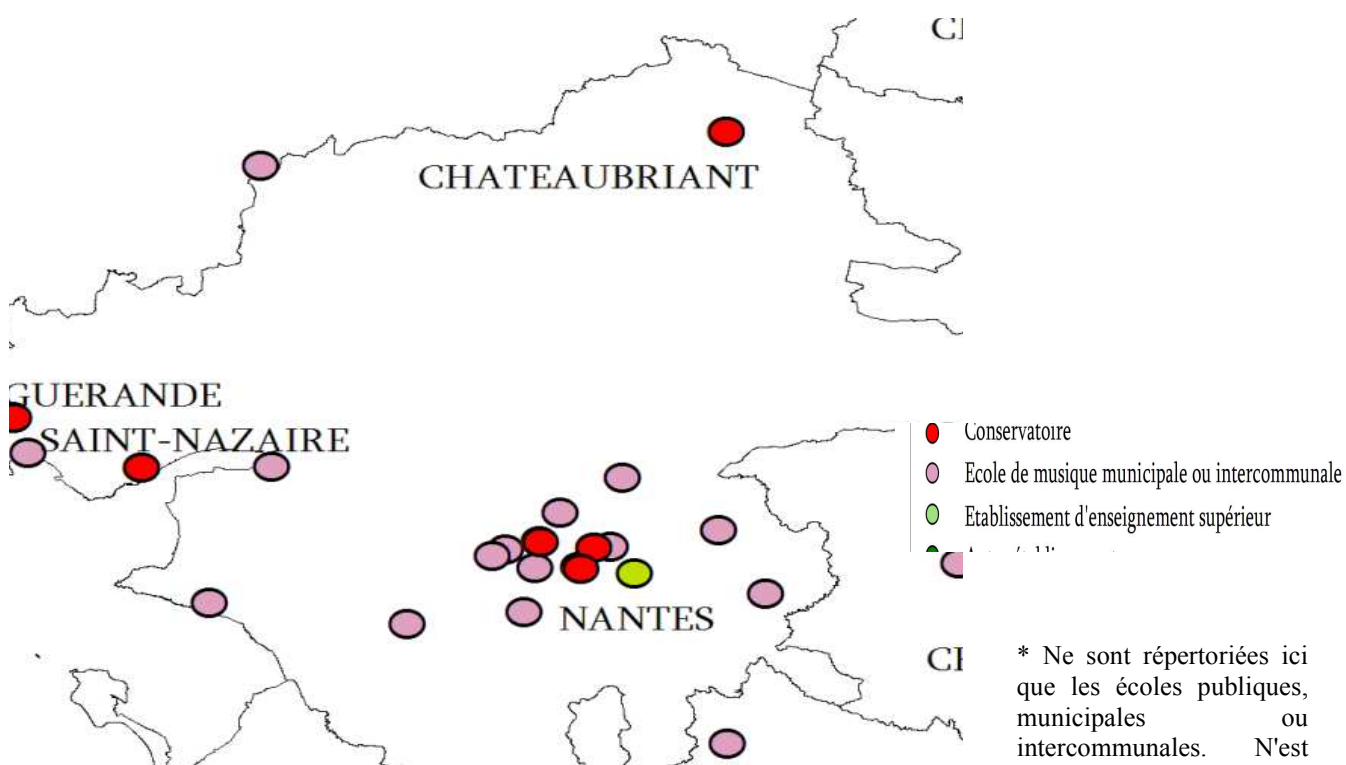
Densité des flux de déplacements hors Nantes Métropole



Les équipements culturels



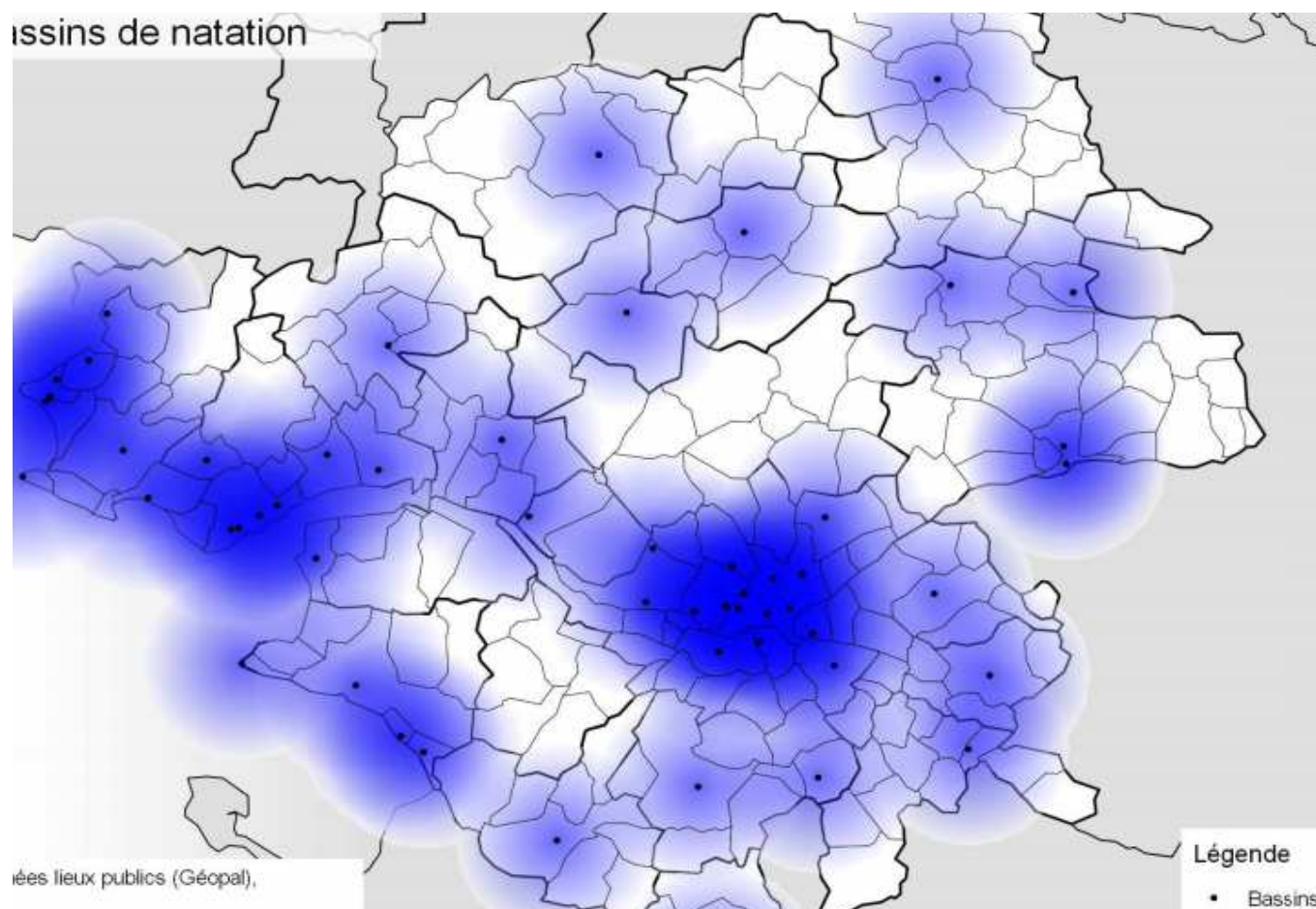
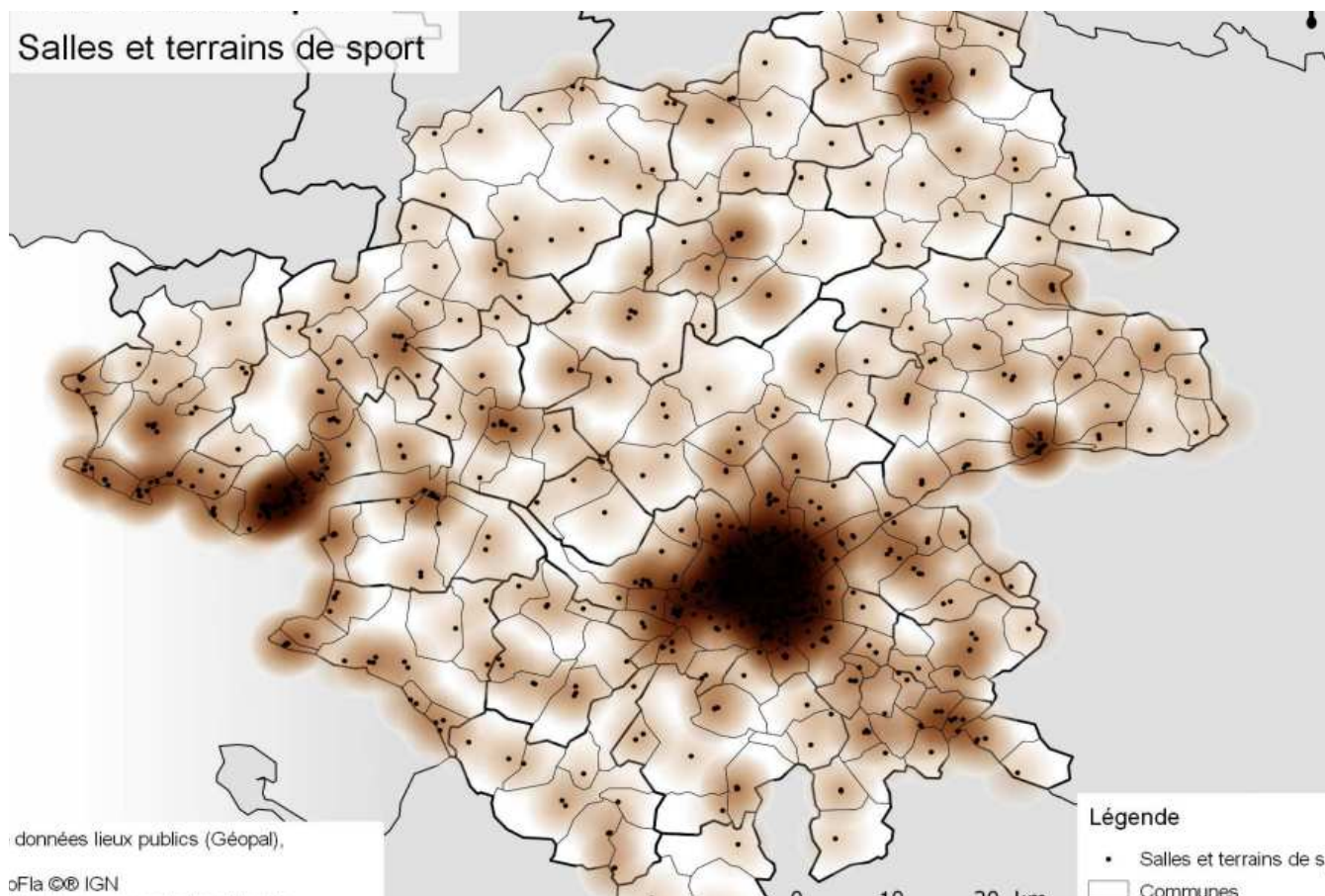
Cinémas (Atlas culturel 2013, DRAC, données du Centre National du Cinéma et de l'image animée - CNC)



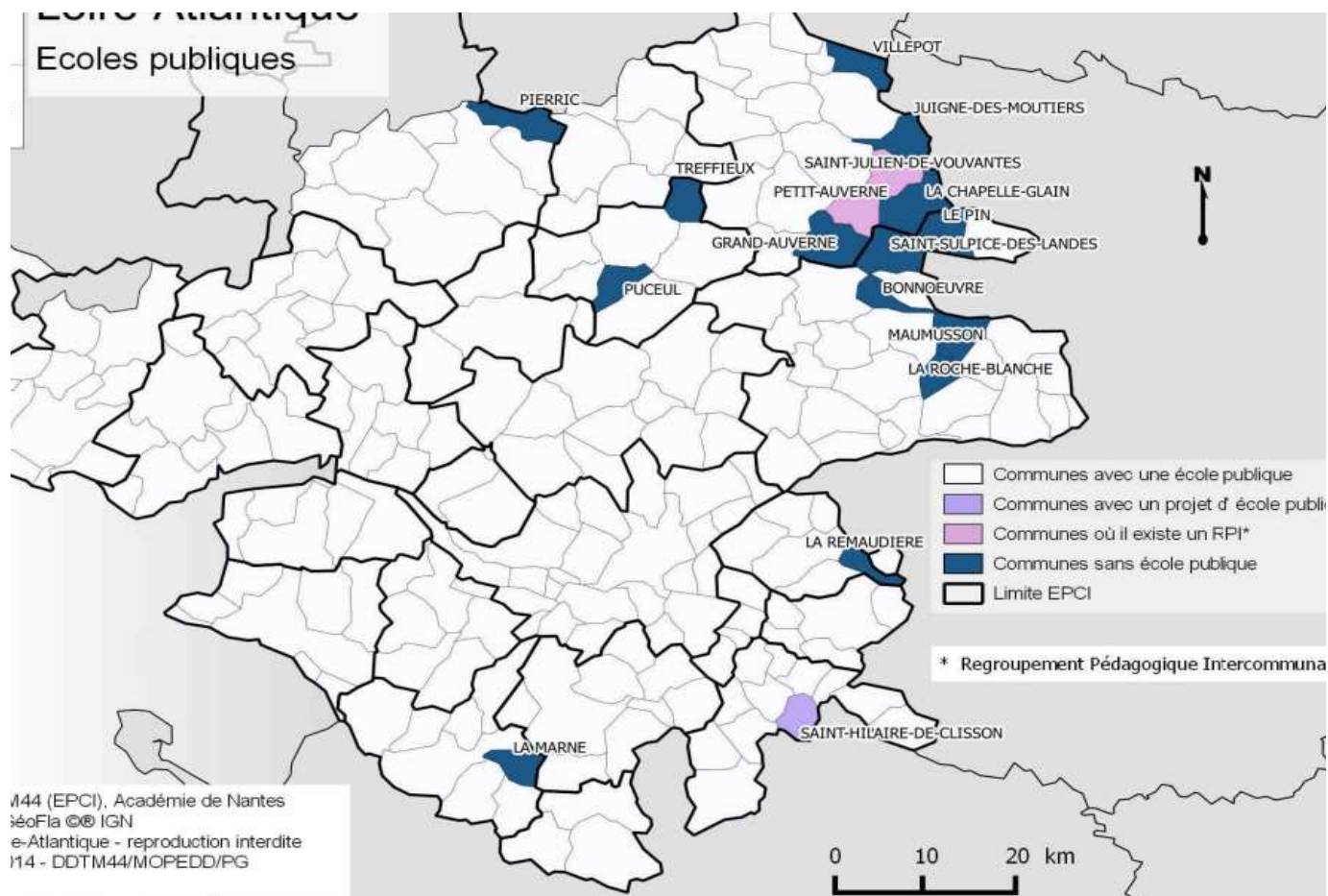
Conservatoires, écoles de musique municipales ou intercommunales et structures d'enseignement de la musique et/ou de la danse (Atlas culturel 2013, DRAC, données des Conseils généraux et des Associations Départementales pour la Danse et la Musique - ADDM)*

* Ne sont répertoriées ici que les écoles publiques, municipales ou intercommunales. N'est donc pas pris en compte le volet "écoles privées et associatives".

Les équipements sportifs



L'offre éducative publique

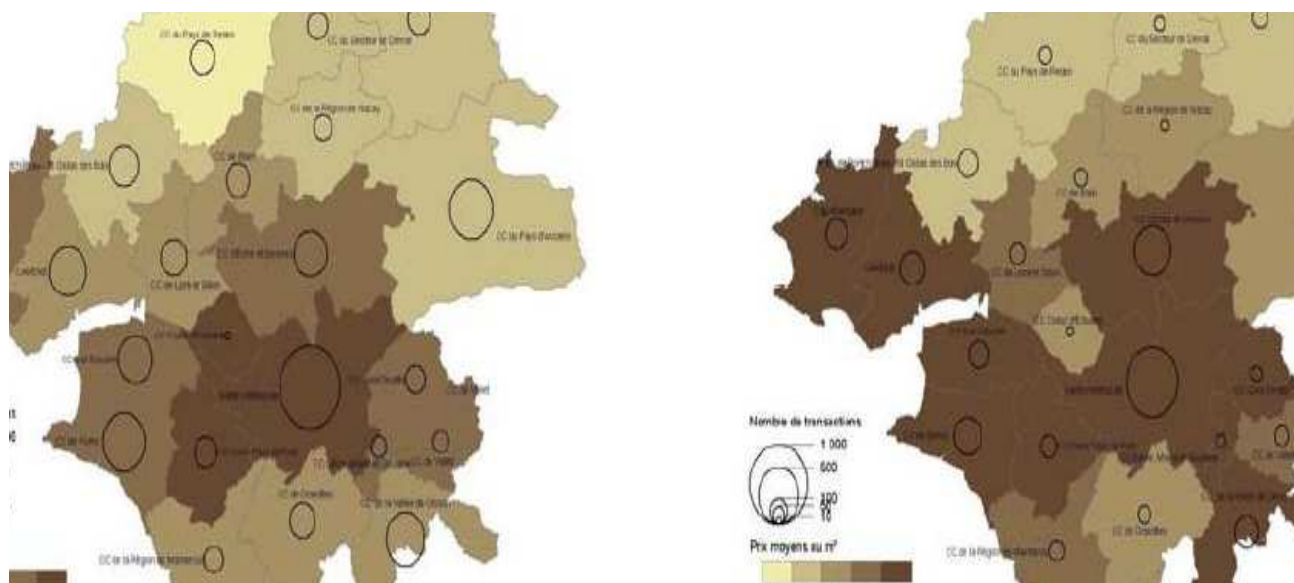


Les infrastructures de transport



Le foncier et l'habitat

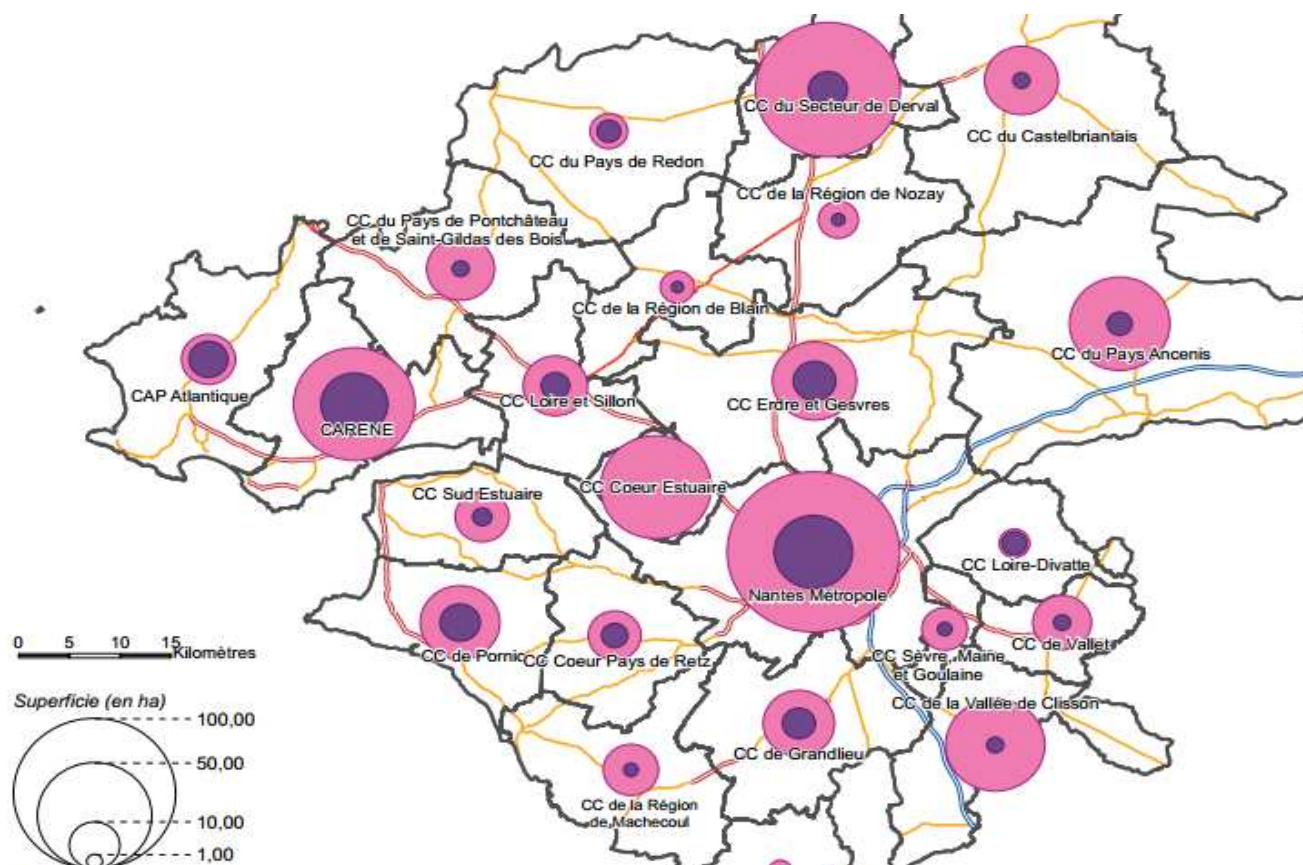
Les prix de loyer au m²



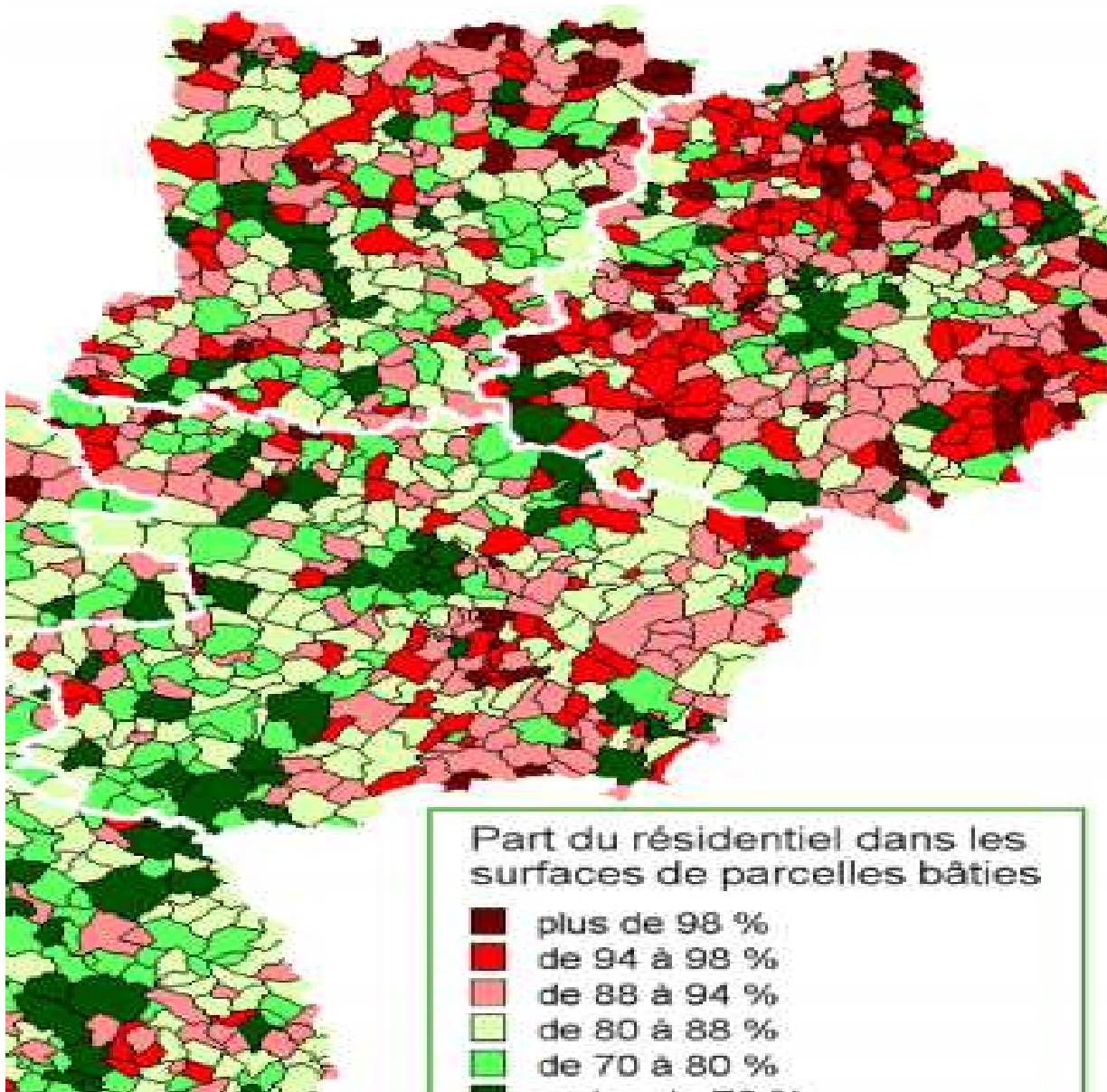
Source : Conseil général 44, Plan Départemental de l'Habitat 2014-2019

La consommation d'espaces

Espaces économiques



Espaces résidentiels



Part du résidentiel dans les surfaces de parcelles bâties (dans Consommation d'espace - Les parcelles bâties à vocation résidentielle ou économique, DREAL Pays de la Loire, octobre 2014)

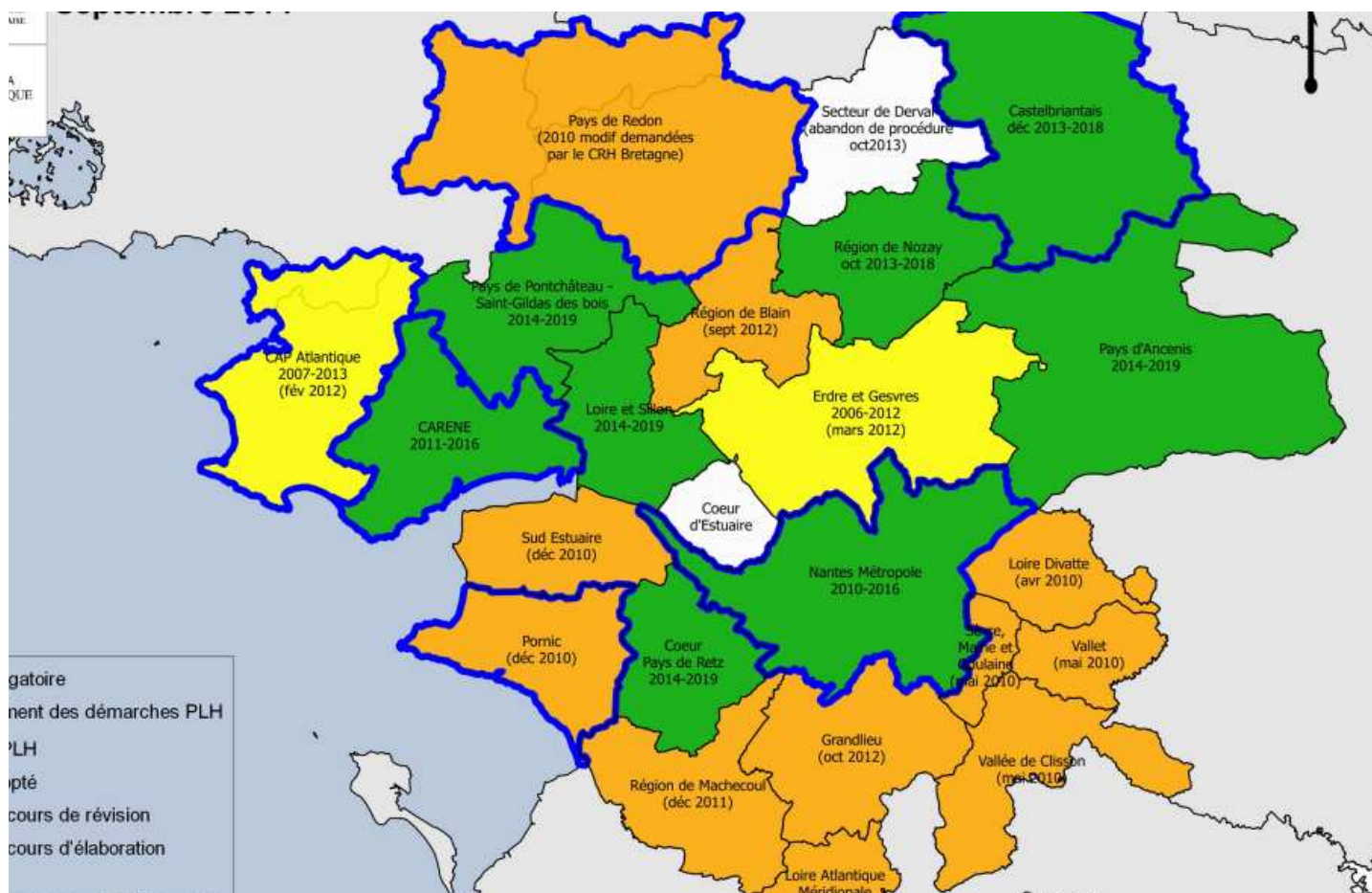
« En 2011, 7,0 % de la région étaient constitués de parcelles bâties à vocation résidentielle (contre 6,7 % en 2006) et 1,5 % par des parcelles bâties dédiées aux activités. [...]

6,9 % du département de la Loire-Atlantique étaient constitués en 2006 de parcelles bâties à vocation résidentielle, contre 7,3 % en 2011. [...]

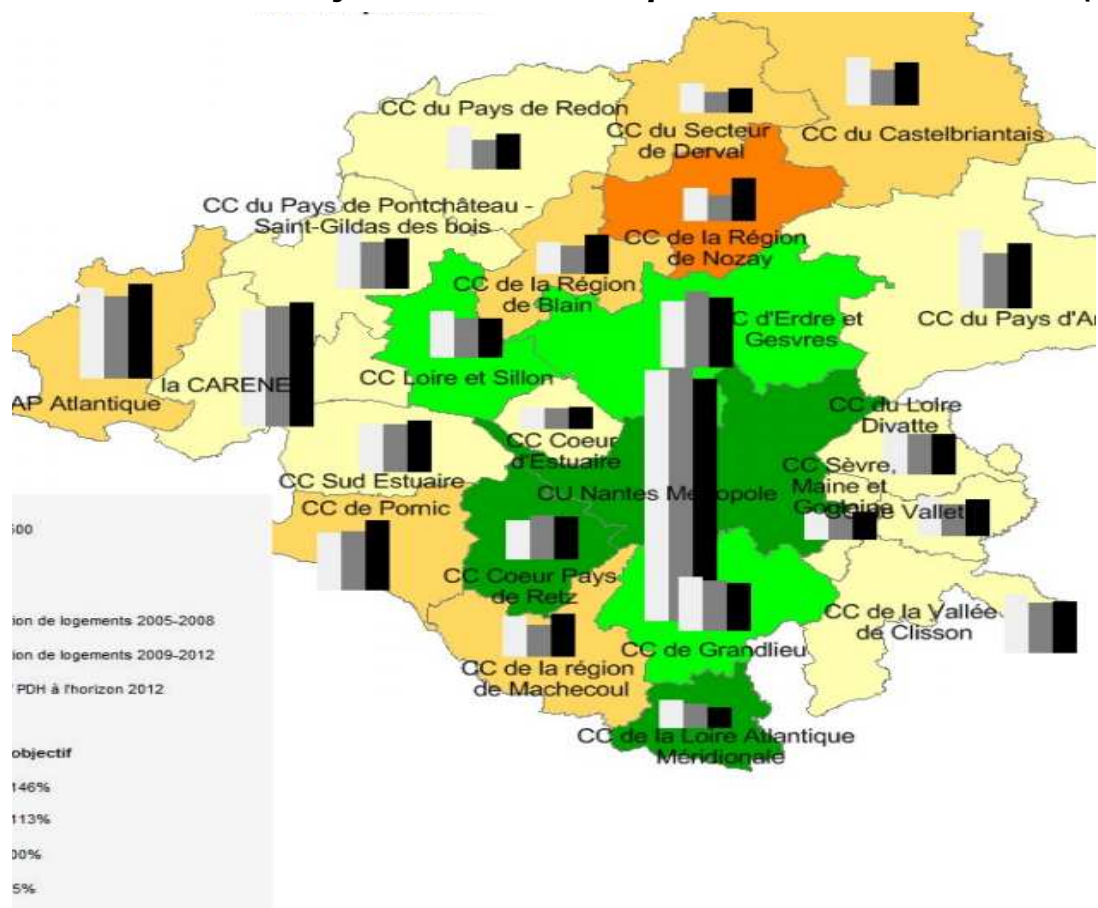
La Loire-Atlantique est le département le plus dense en surfaces d'activités (1,9 % de sa surface, correspondant à 12 796 ha.) »

(dans Consommation d'espace - Les parcelles bâties à vocation résidentielle ou économique, DREAL Pays de la Loire, octobre 2014 – pages 1, 2 et 7).

L'état d'avancement des Plans Locaux de l'Habitat (PLH)

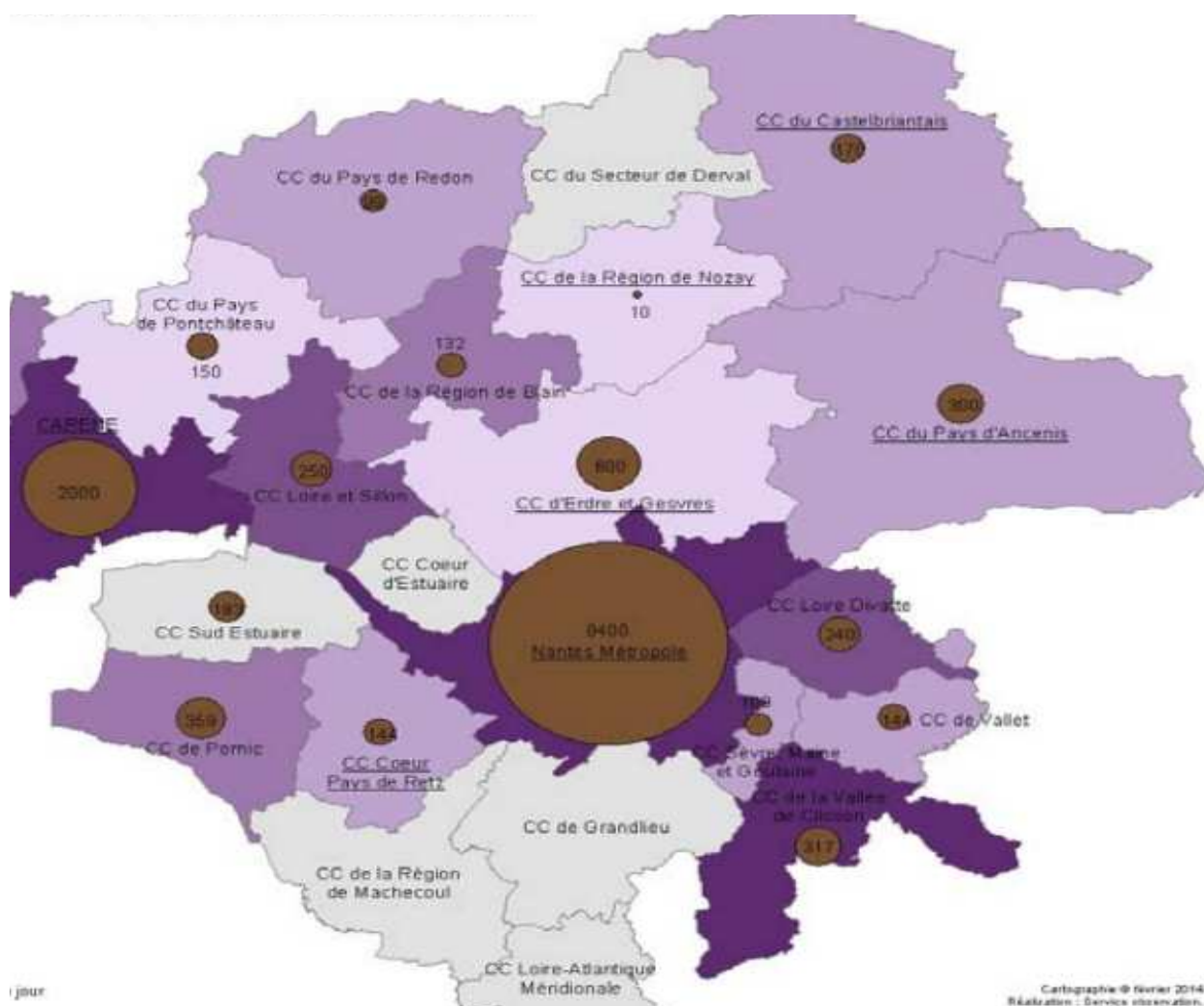


La réalisation des objectifs du Plan Départemental de l'Habitat (PDH)



Source : Conseil général 44, Plan Départemental de l'Habitat 2014-2019

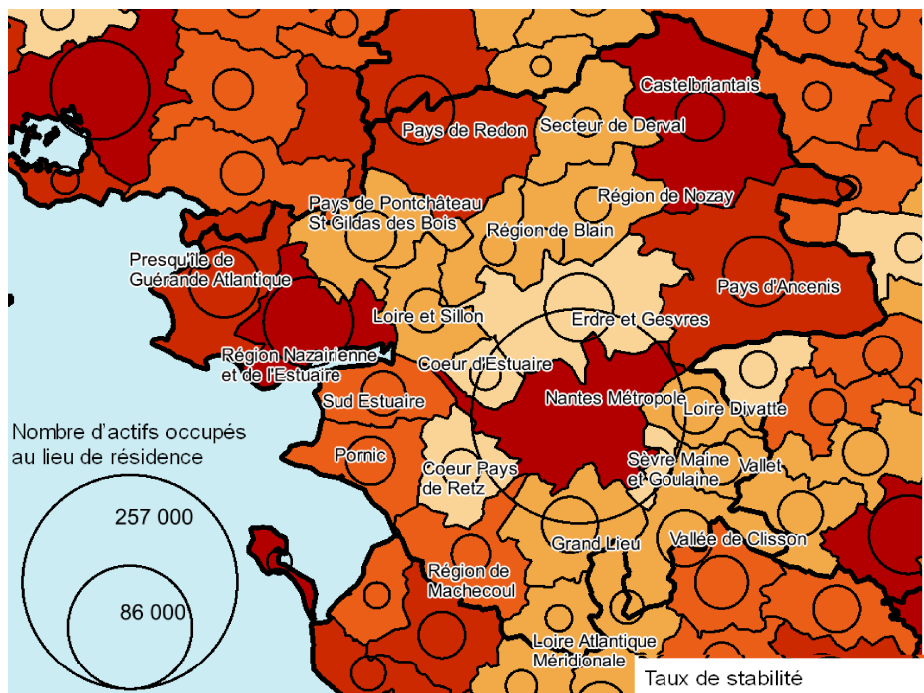
La réalisation des objectifs des Plans Locaux de l'Habitat (PLH)



Source : Conseil général 44, Plan Départemental de l'Habitat 2014-2019

L'emploi

La stabilité dans l'emploi

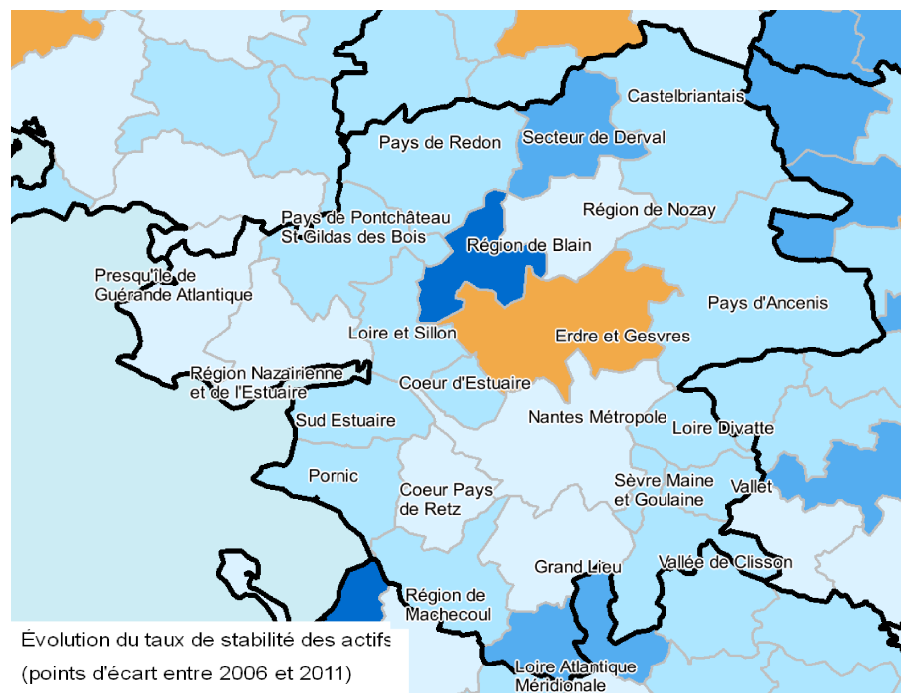


Le taux de stabilité des actifs en emplois en 2011 (*) (INSEE)

(*) : nombre d'actifs stables (résident et travaillant dans la zone) / nombre d'actifs occupés au lieu de résidence

Taux de stabilité des actifs en emploi (en %)

- 72 et plus
- de 57 à moins de 72
- de 43 à moins de 57
- de 31 à moins de 43
- moins de 31



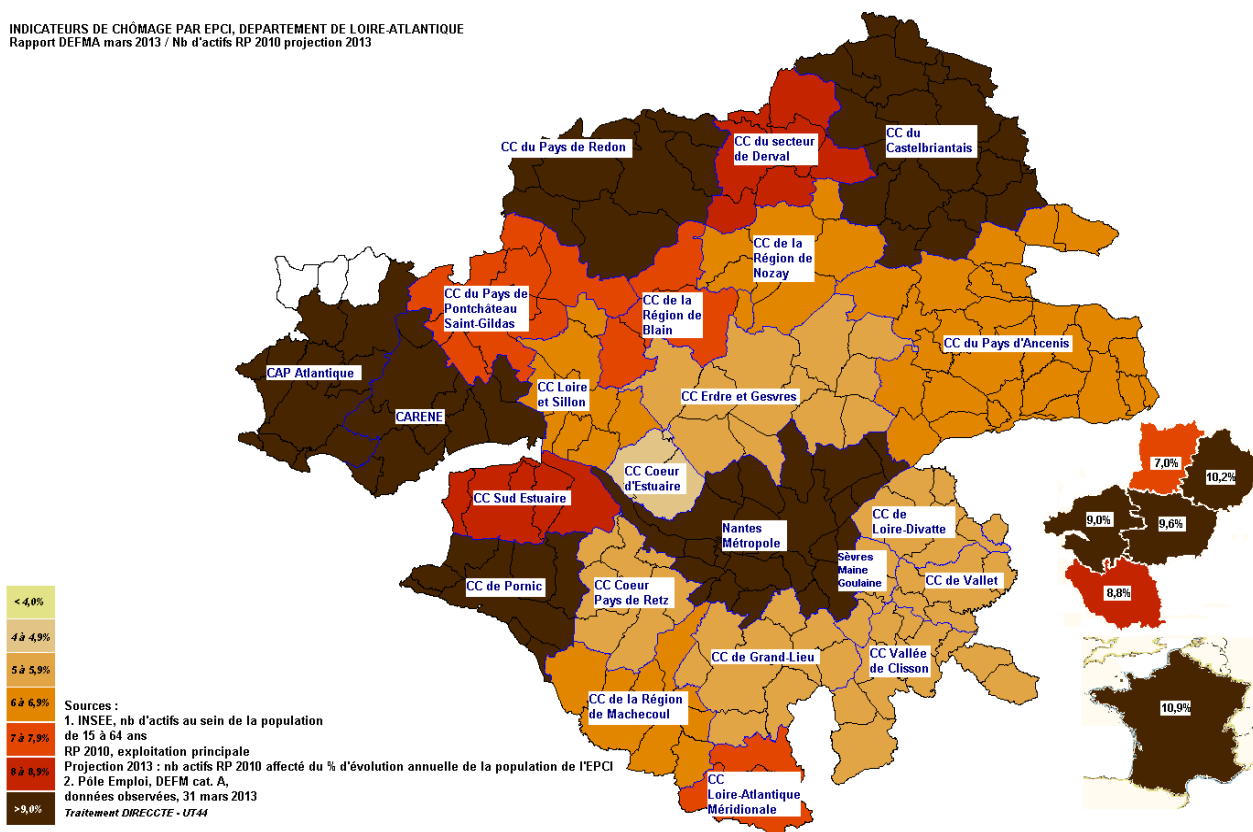
Évolution du taux de stabilité des actifs (points d'écart entre 2006 et 2011)

- 0 et plus
- de -2 à moins de 0
- de -4.5 à moins de -2
- de -7 à moins de -4.5
- moins de -7

Evolution du taux de stabilité des actifs en emploi 2006-2011 (INSEE)

Indicateurs de chômage par EPCI en 2013 (*)

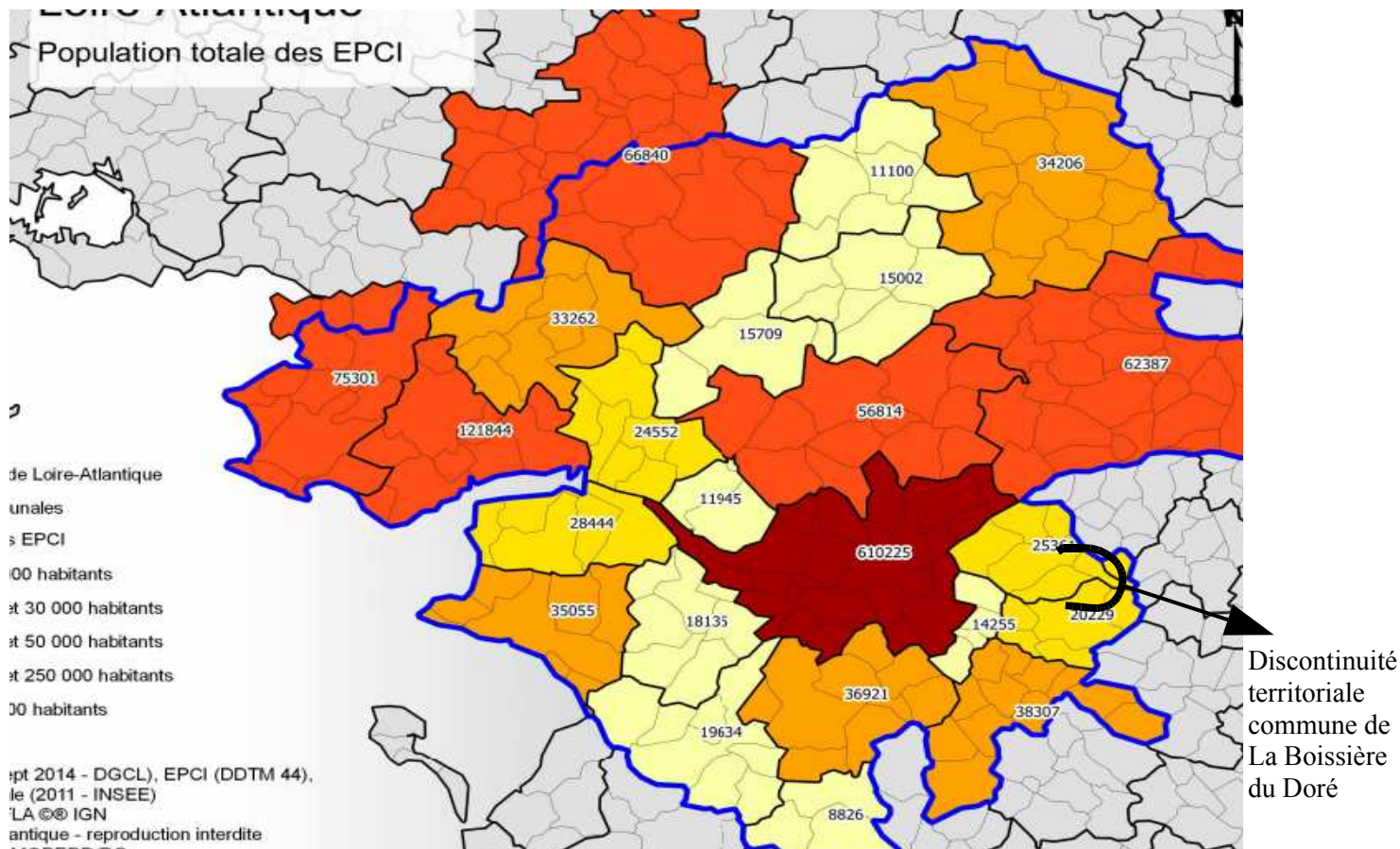
INDICATEURS DE CHÔMAGE PAR EPCI, DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Rapport DEFMA mars 2013 / Nb d'actifs RP 2010 projection 2013



(*) : Nombre d'actifs RP 2010 projection 2013

L'organisation institutionnelle intercommunale

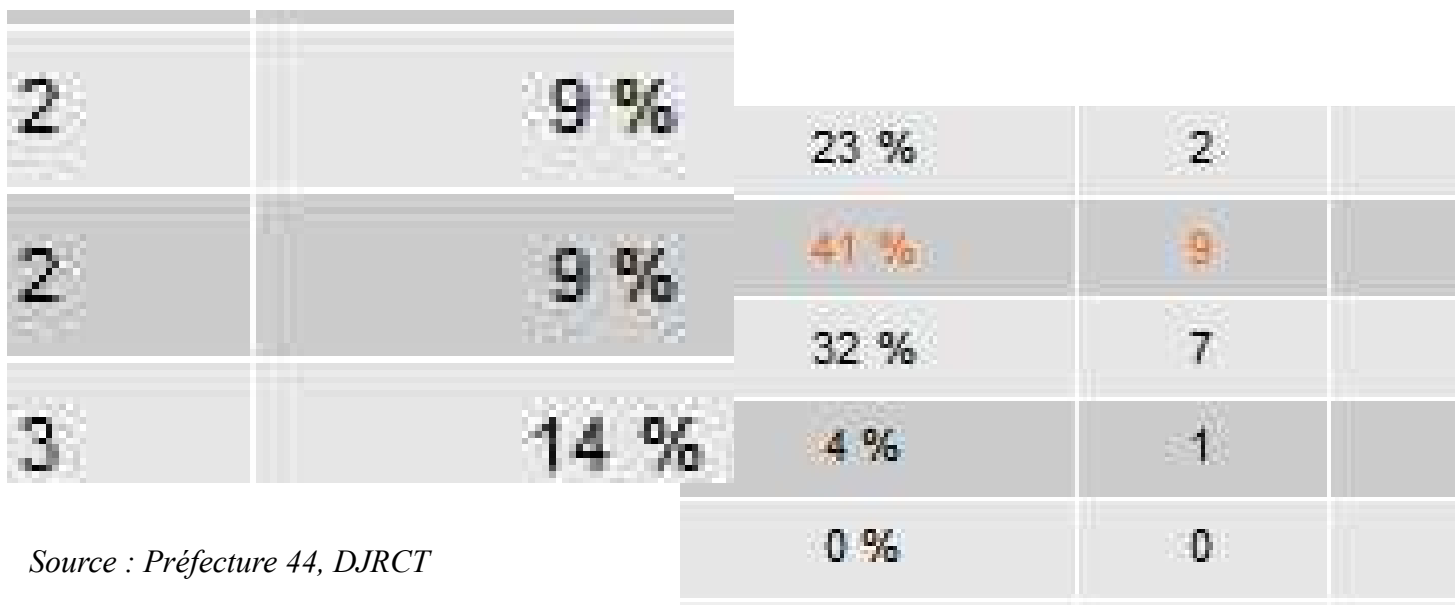
La taille des EPCI à FP aujourd'hui



Taille moyenne des EPCI à fiscalité propre début 2014

	taille en nombre de communes				Population totale légale 2014 (millésimée 2011)			
	Moyenne	Médiane	Maximum	Minimum	Moyenne	Médiane	Maximum	Minimum
Ensemble des EPCI à fiscalité propre	17	14	131	2	29 000	12 000	1 328 000	200
dont								
- Communautés urbaines	30	27	85	5	486 000	262 000	1 328 000	57 000
- Communautés d'agglomérations	22	18	78	2	122 000	94 000	496 000	30 000
- Communautés de communes	16	14	131	2	14 400	10 400	172 800	200

Sources : DGCL, Insee.

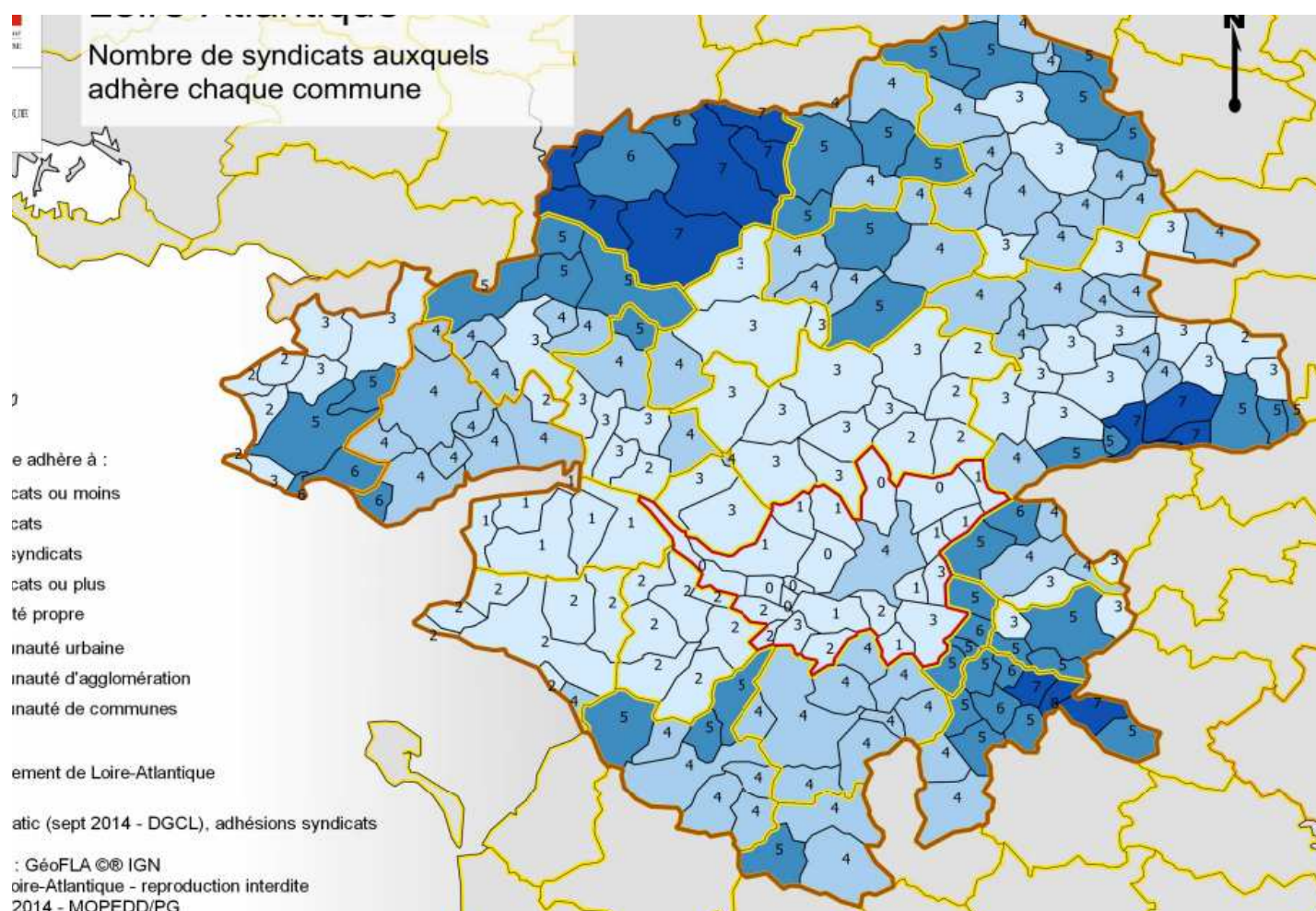


Evolution du paysage intercommunal depuis 2011

catégorie	nbre	population	catégorie	nbre	catégorie
Communauté urbaine	1	610 225	Fermés	17	SIVOM
Communauté d'agglomération	2	197 145	Ouverts	10	SIVU-SIVOS
Communauté de communes	19	510 144			
Communauté de communes hors 44*	1	20 991			
Ensemble	22+1	1 338 505	Ensemble	27	Ensemble
Ensemble 2011	22+1	1 290 533	Ensemble 2011	32	Ensemble 2011

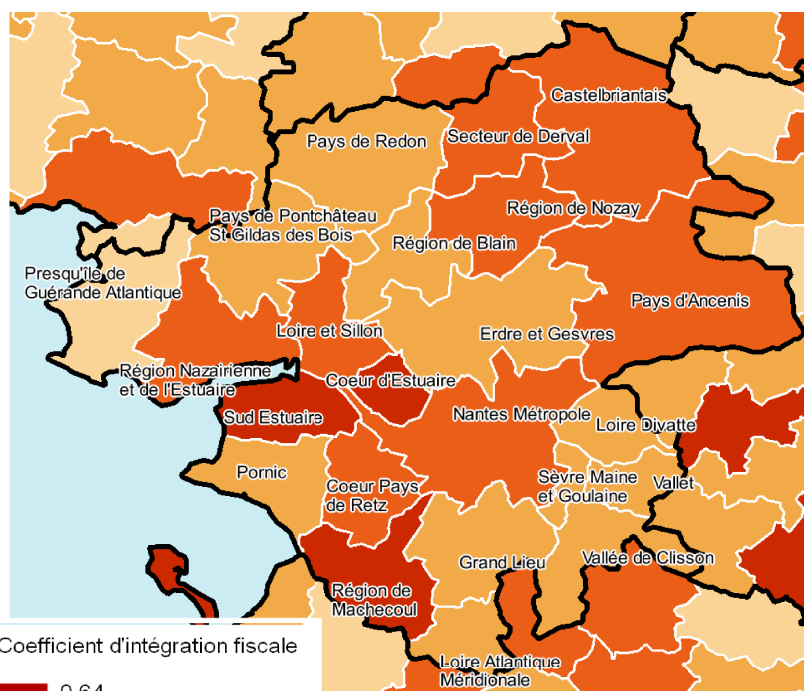
Source : Préfecture 44, DJRCT

Adhésions des communes à des syndicats

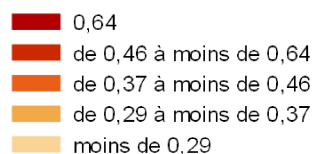


Les ressources des EPCI à fiscalité propre

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF)



Coefficient d'intégration fiscale



CIF 2013 (INSEE)

« Le coefficient d'intégration fiscale permet, à partir de la répartition des ressources fiscales locales entre l'EPCI et ses communes membres, d'évaluer le volume des compétences que l'EPCI exerce en propre. Un coefficient élevé implique un transfert de compétences important.

Le CIF d'un EPCI se calcule en mesurant le rapport entre :

Produit fiscal de la communauté + TEOM ou REOM (si l'EPCI est compétent)

/
Produit fiscal de la communauté + produit fiscal des communes + TEOM ou REOM »

(DRFIP)

CIF national moyen en 2013 : 0,3357

CIF national moyen CC FA : 0,3179
CIF national moyen CC FPU : 0,3518
CIF national moyen CA : 0,3421
CIF national moyen CU : 0,4441

Le CIF des 22 EPCI varie de 0,28 à 0,52 avec une médiane qui s'établit à 0,37 :

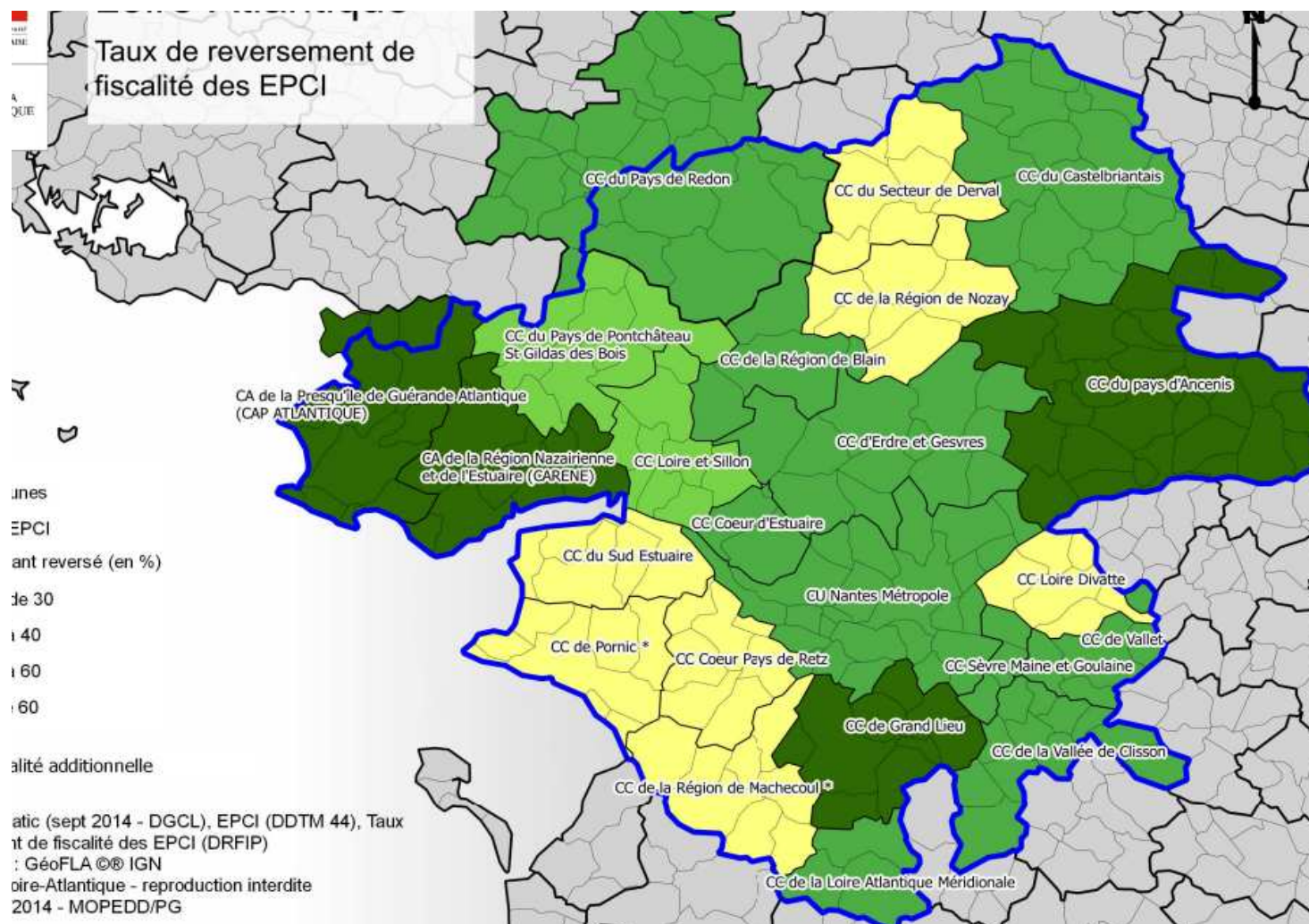
➤ 3 CC (Sud-Estuaire, Région de Machecoul et Cœur d'Estuaire) ont un CIF supérieur à la moyenne nationale donc un niveau élevé de prise en charge de compétences ;

➤ 5 CC ou CA (Cap Atlantique, Sèvre Maine et Goulaine, Erdre et Gesvres, Région de Blain et Grandlieu) ont un CIF inférieur à la moyenne.

Homogénéité du CIF (de 0,38 à 0,43) des 4 CC du nord-est du département.

(DRFIP)

Les reversements des EPCI à fiscalité propre vers les communes



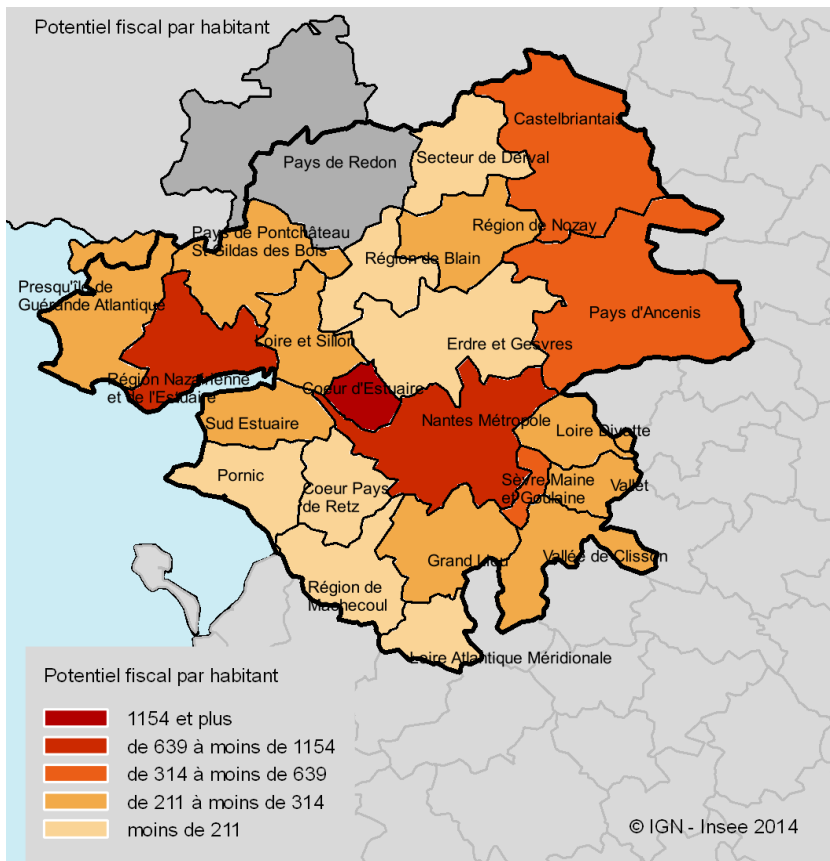
La hauteur des reversements de fiscalité par les EPCI à leurs communes membres permet d'appréhender leur niveau de prise en charge des compétences.

En Loire Atlantique, la situation apparaît hétérogène :

- 4 EPCI, Cap Atlantique et CARENE ainsi que les CC d'Ancenis et de Grand Lieu reversent plus de 60% de la fiscalité perçue
- 5 EPCI, Sud Estuaire, Cœur Pays de Retz, Loire Divatte, Nozay et Derval conservent plus de 70% de la fiscalité encaissée.

(DRFIP)

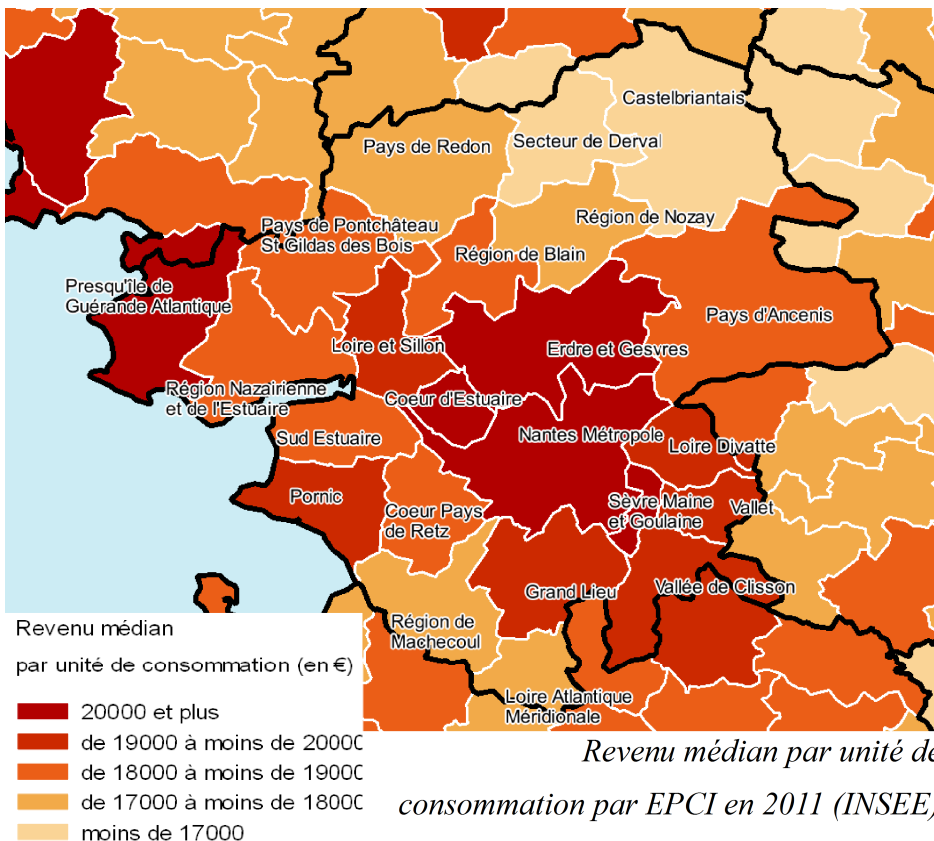
Le potentiel fiscal par habitant



« Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes. »

(collectivites-locales.gouv.fr)

Le revenu médian par unité de consommation



« Unité de consommation : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. »

(INSEE)

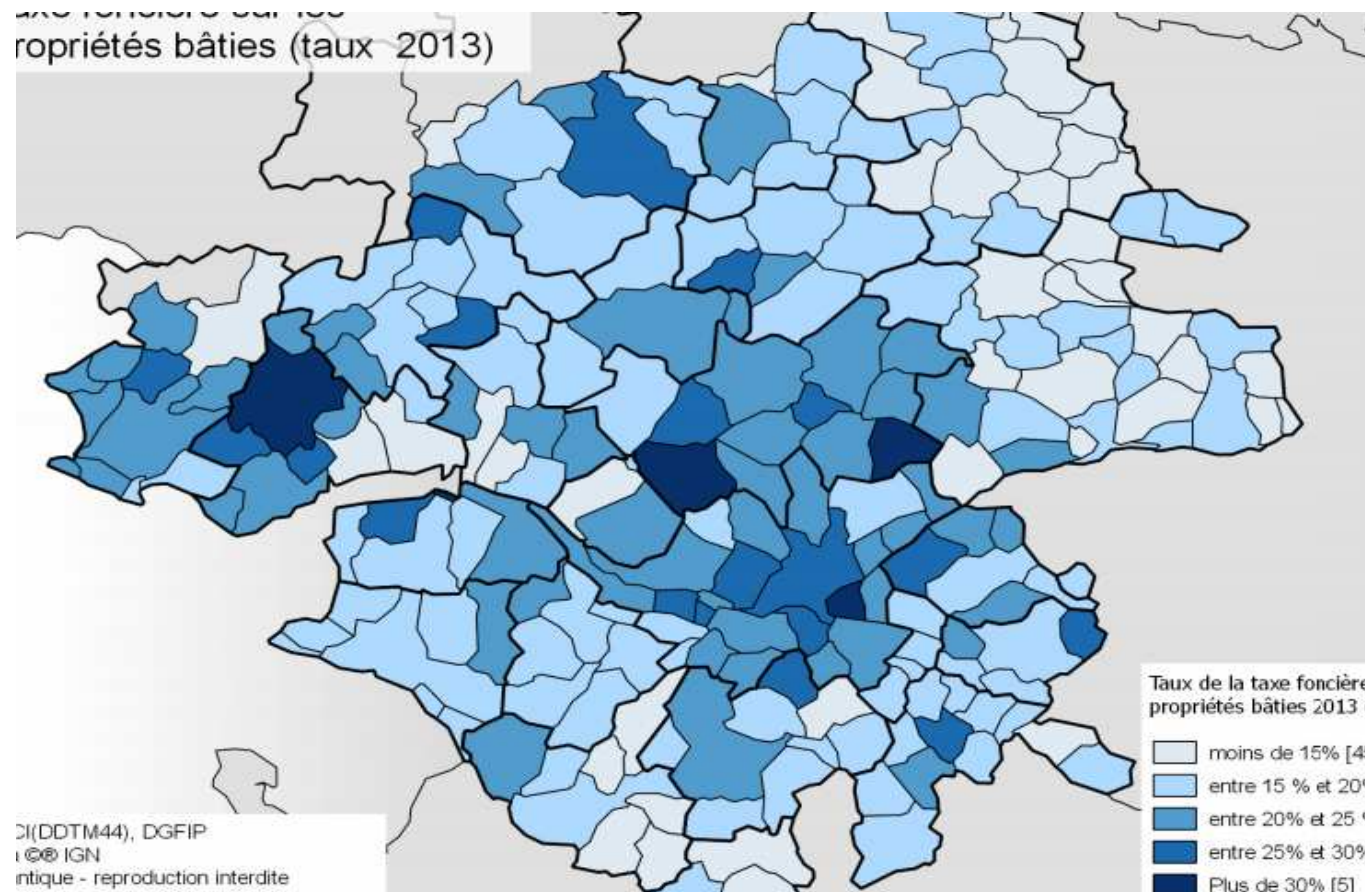
Données 2011 :

Revenu fiscal médian par UC en Loire-Atlantique : 19 803€

Revenu fiscal médian par UC en France : 19 218€

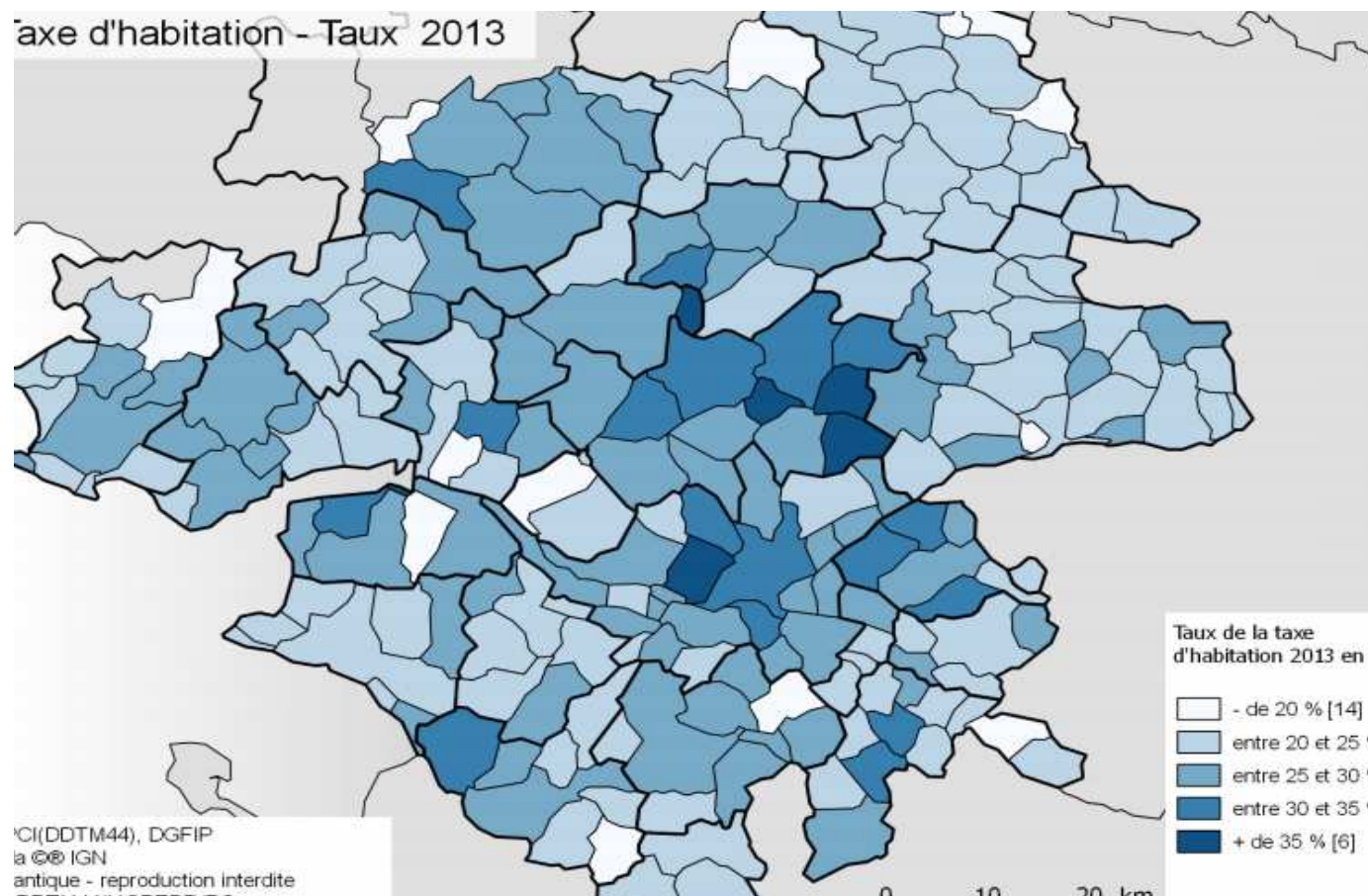
La taxe foncière sur les propriétés bâties

Taxe foncière sur les propriétés bâties (taux 2013)

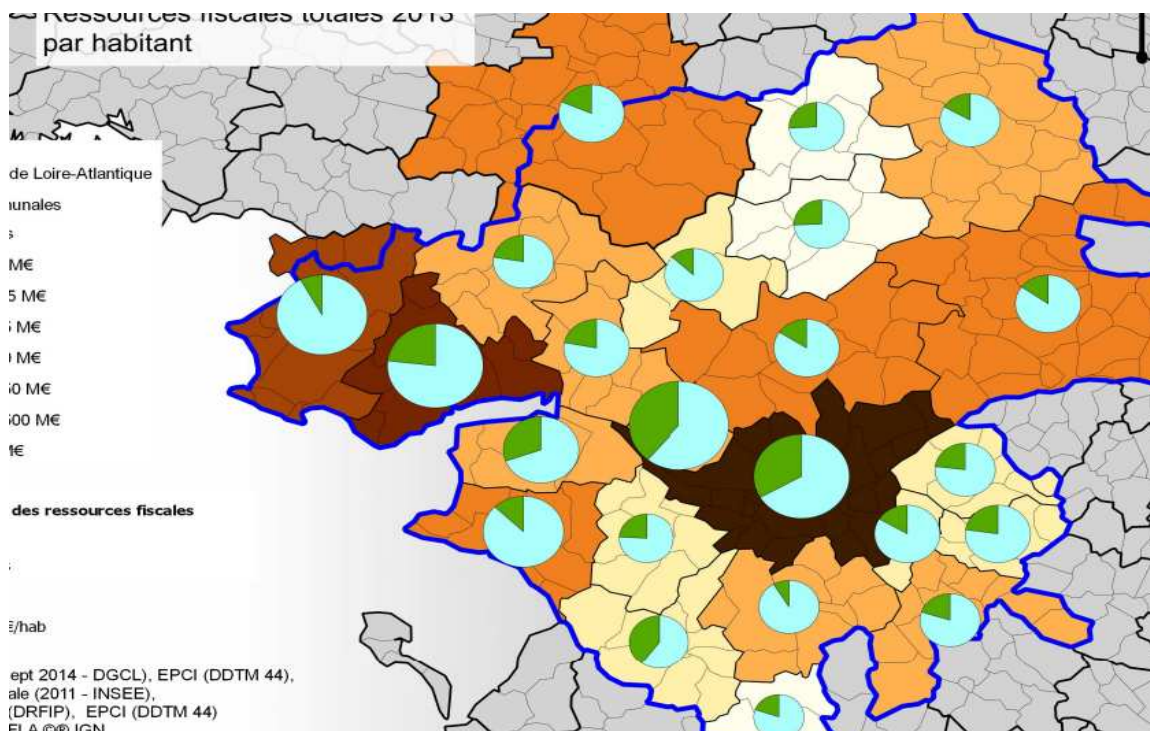


La taxe d'habitation

Taxe d'habitation - Taux 2013



Les ressources fiscales totales des EPCI à FP

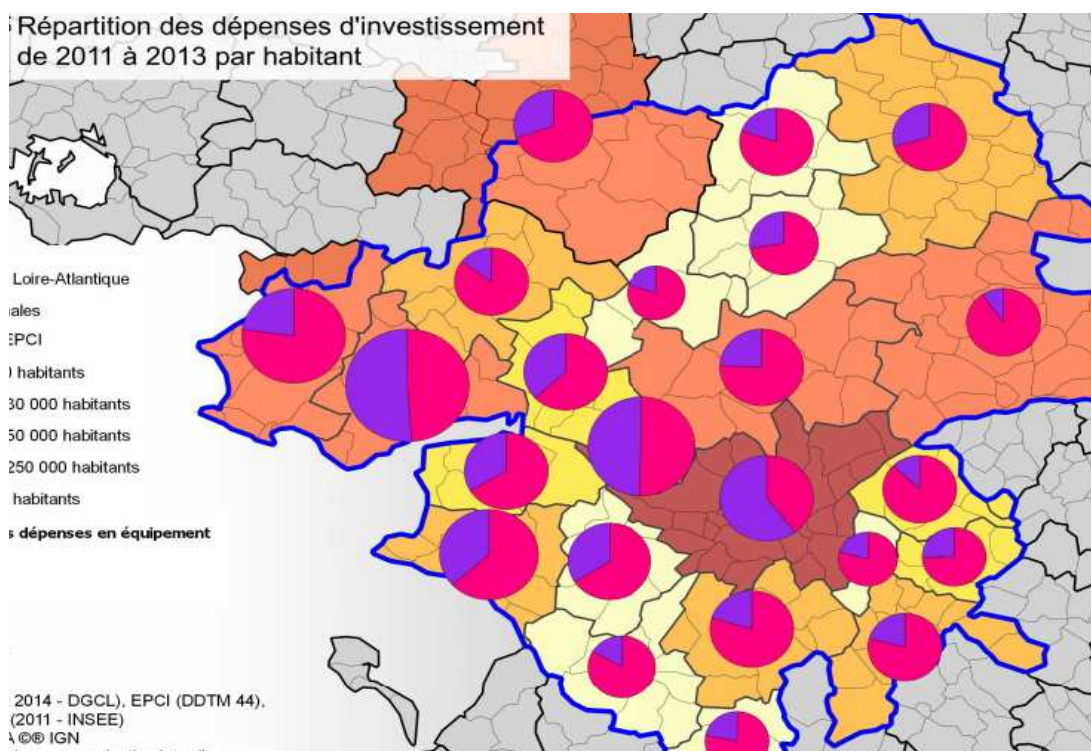


En 2013, les EPCI, après reversement de fiscalité, ont disposé en moyenne de 27,2% (soit 382M€) du montant total des ressources fiscales (EPCI+ communes) de 1 405 M€.

Le montant global des ressources fiscales perçu est inférieur à 10 M€ pour 7 territoires (EPCI+communes) et supérieur à 90 M€ pour 3 territoires (CUN, CARENE et CAP Atlantique).

La médiane départementale s'établit à 571 €/hab mais la moyenne est inférieure à 500 €/hab pour 4 territoires (CC Loire Atlantique Méridionale, Secteur de Derval, Cœur Pays de Retz et Région de Nozay) et supérieure à 1 200 € pour 4 territoires (CAP Atlantique, CARENE, CUN et Cœur d'Estuaire).
(DRFIP)

La répartition des dépenses d'équipement entre les EPCI à fiscalité propre et les communes



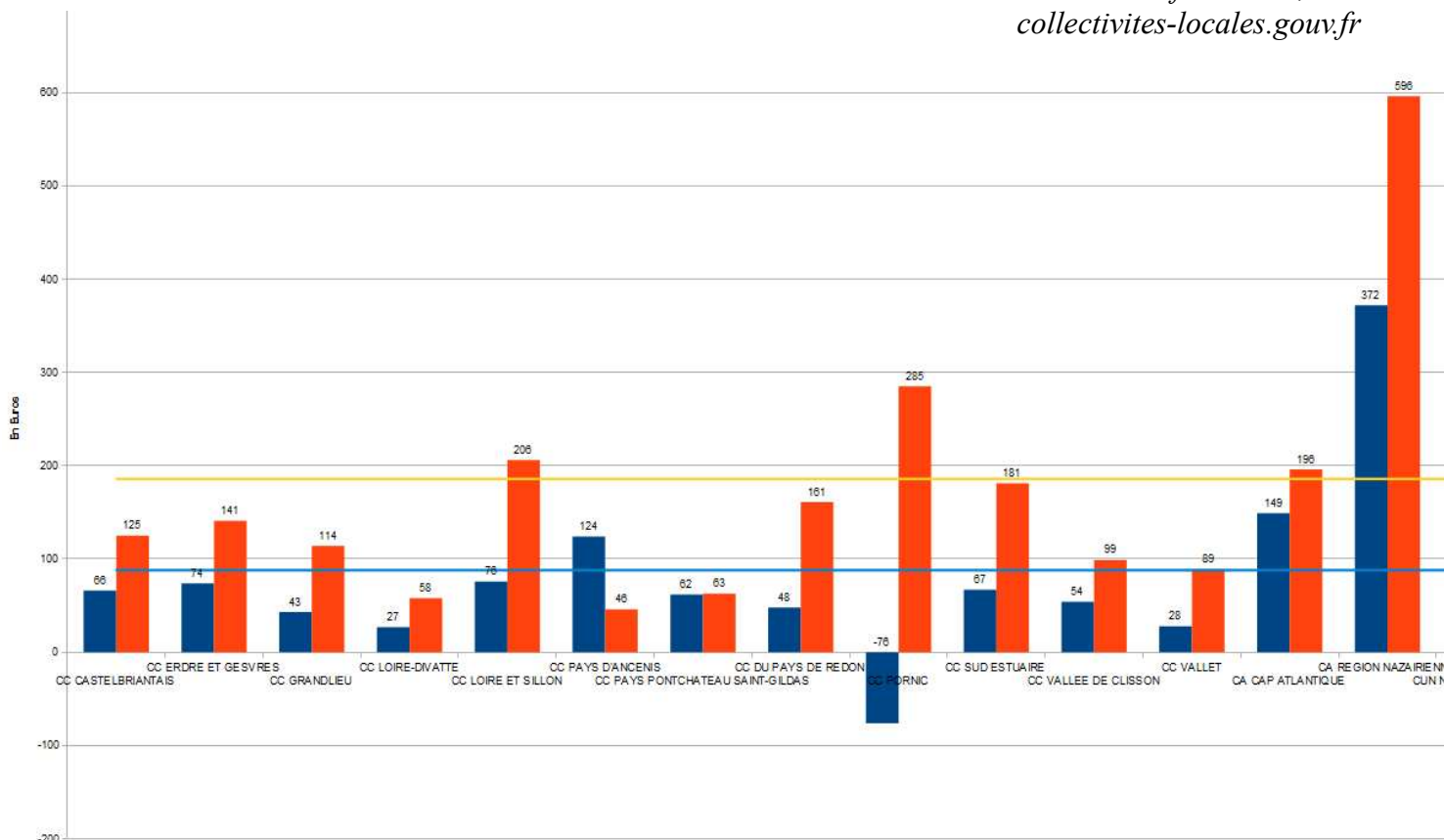
Sur les 3 années, 2 736 M€ de dépenses d'équipement réalisées à 45% par les EPCI :

- la CUN et la CARENE ont les ratios les plus élevés (supérieurs à 50%)
- les CC Pays d'Ancenis, Loire Divatte, Pontchâteau-Saint Gildas, Cœur Pays de Retz et Machecoul affichent un taux inférieur (17%).

(DRFIP)

La capacité d'autofinancement (2013) et dépenses en équipement (2011-2013) des EPCI à FP de plus de 20 000 habitants

Source : Préfecture 44, DJRCT
collectivites-locales.gouv.fr



Minimum dépenses équipement : 46€/hab
Maximum dépenses équipement : 596€/hab
Moyenne dépenses équipement : 186€/hab

Minimum capacité d'autofinancement nette : -76€/hab
Maximum capacité d'autofinancement nette : 372€/hab
Moyenne capacité d'autofinancement nette : 88€/hab

EPCI à FP de plus de 20 000 habitants

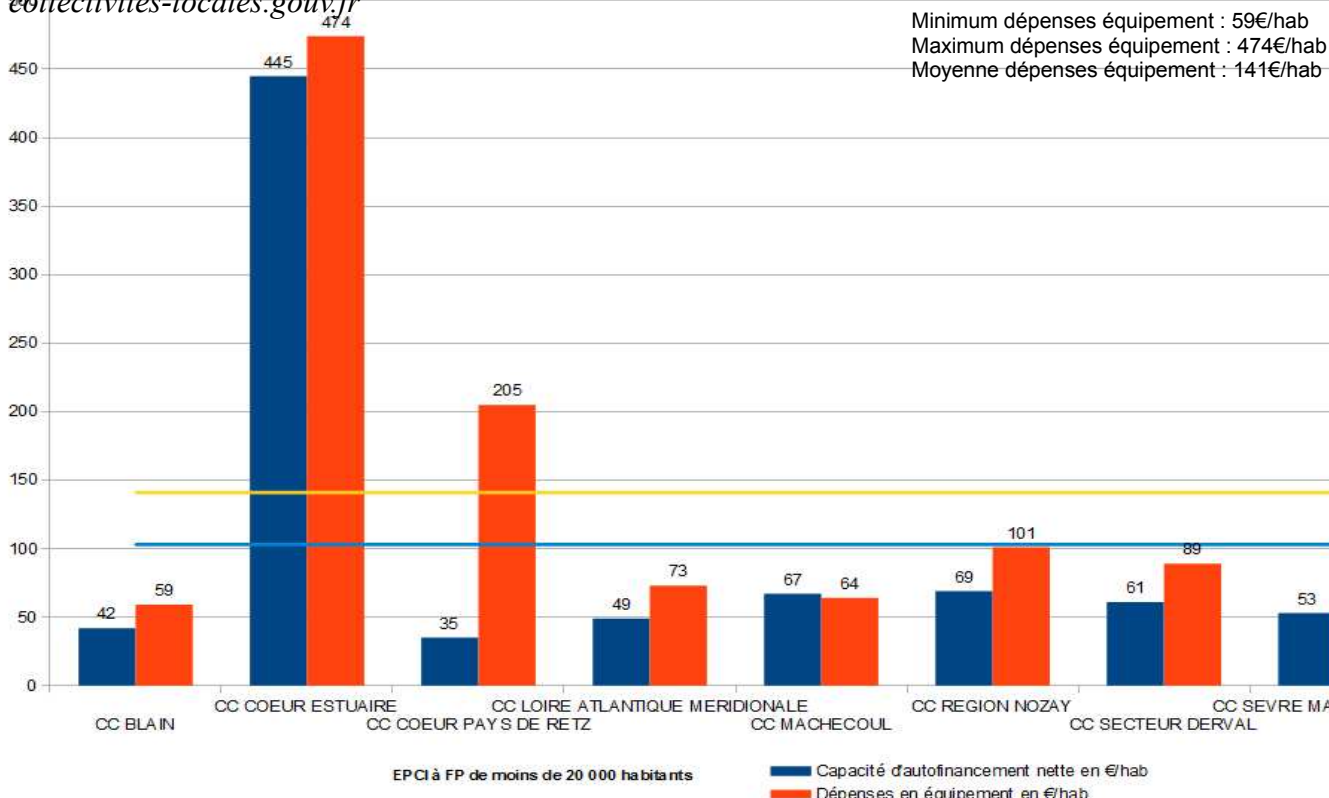
■ Capacité d'autofinancement nette en €/hab
■ Dépenses en équipement en €/hab

La capacité d'autofinancement (2013) et dépenses en équipement (2011-2013) des EPCI à FP de moins de 20 000 habitants

Source : Préfecture 44, DJRCT
collectivites-locales.gouv.fr

Minimum capacité d'autofinancement nette : 35€/hab
Maximum CAF nette : 445€/hab
Moyenne CAF nette : 103€/hab

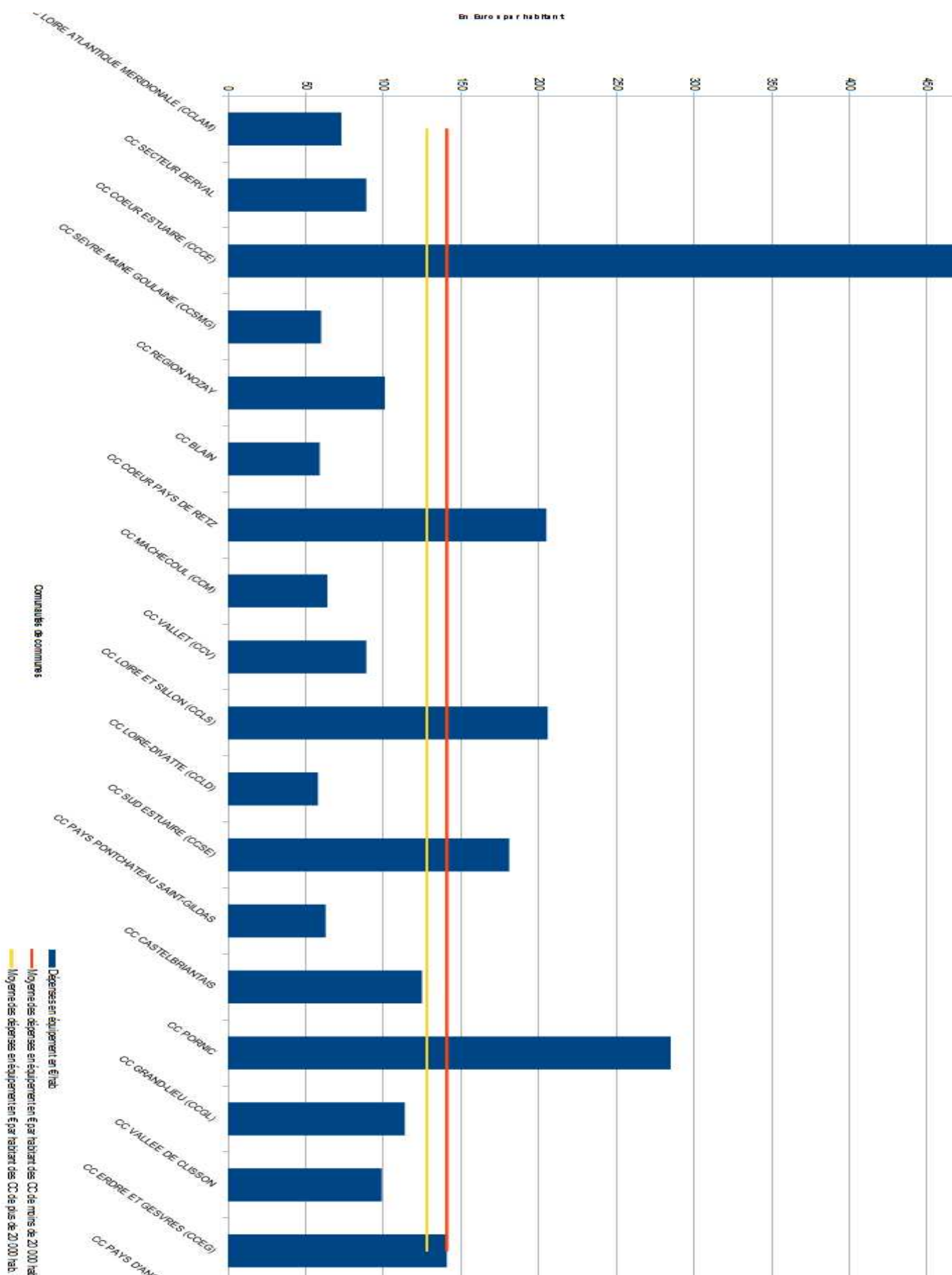
Minimum dépenses équipement : 59€/hab
Maximum dépenses équipement : 474€/hab
Moyenne dépenses équipement : 141€/hab



EPCI à FP de moins de 20 000 habitants

■ Capacité d'autofinancement nette en €/hab
■ Dépenses en équipement en €/hab

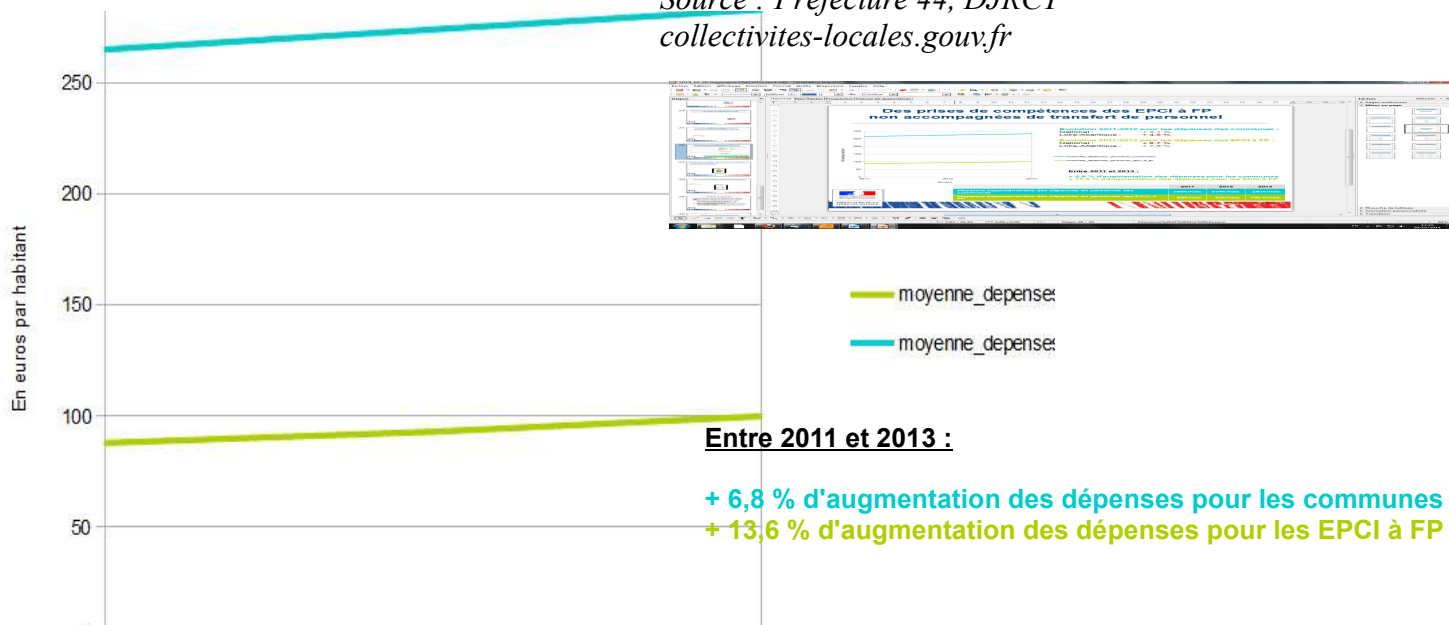
Les dépenses en équipement des communautés de communes (2013)



Source : Préfecture 44, DJRCT
collectivites-locales.gouv.fr

Evolution des dépenses de personnel des communes et des EPCI à FP entre 2011 et 2013

Source : Préfecture 44, DJRCT
collectivites-locales.gouv.fr



Evolution 2011-2012 pour les dépenses des communes :

National : + 3,1 %
Loire-Atlantique : + 4,5 %

Evolution 2011-2012 pour les dépenses des EPCI à FP :

National : + 8,7 %
Loire-Atlantique : + 7,9 %

Coût des dépenses en équipement et en personnel des communautés de communes selon leur taille démographique (2011-2013)

Les dépenses par habitant diminuent ou augmentent en fonction de l'importance de la population. Plus un EPCI est peuplé plus les charges de personnel par habitant sont moindres.



Tableau de données financières

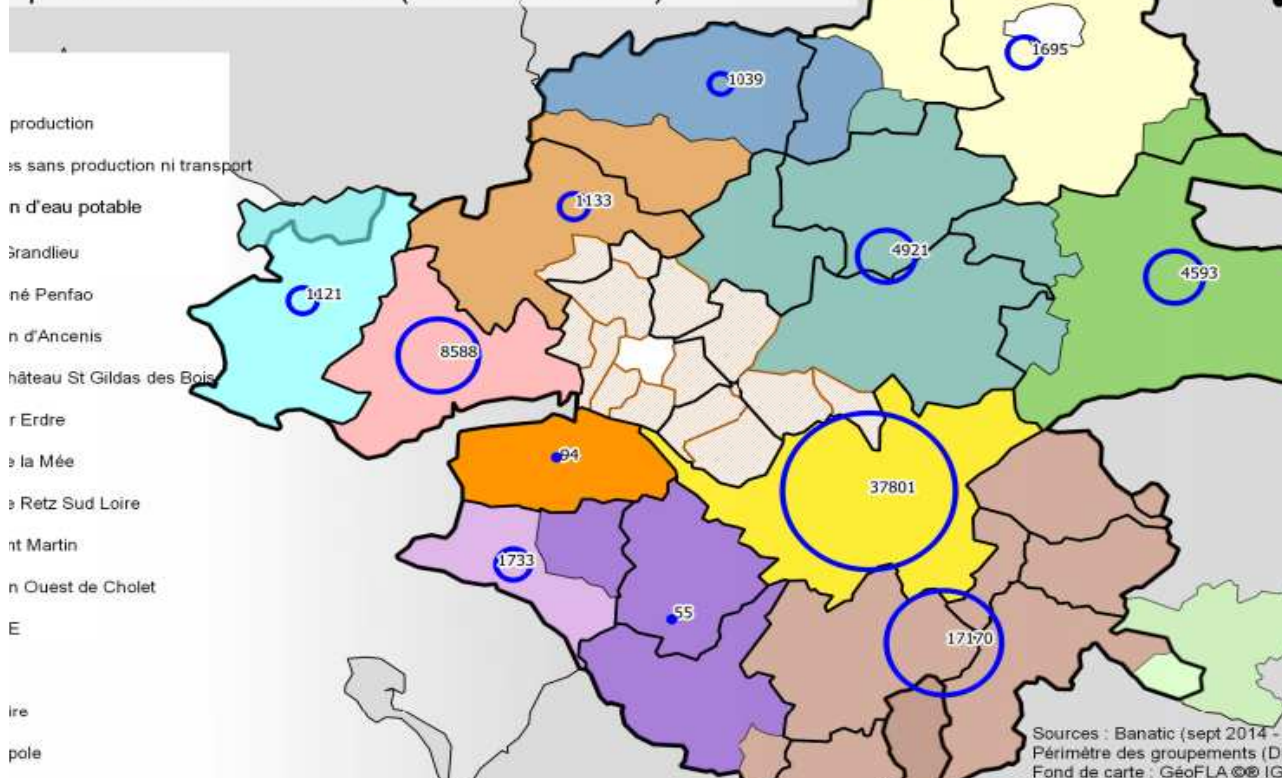
EPCI à FP	CAF nette / hab. 2013	Dépenses en personnel en €/hab. 2011-2013	Dépenses en équipement en €/hab. 2011-2013	DGF en €/hab. 2013
CC Loire Atlantique Méridionale	49	40	73	58
CC du secteur de Derval	61	71	89	61
CC Cœur d'Estuaire	445	151	474	71
CC Sèvre, Maine et Goulaine	53	65	60	61
CC de la région de Nozay	69	127	101	75
CC de la région de Blain	42	150	59	69
CC Cœur Pays de Retz	35	65	205	68
CC Machecoul	67	154	64	85
CC Vallet	28	98	89	61
CC Loire et Sillon	76	122	206	71
CC Loire Divatte	27	118	58	66
CC Sud Estuaire	67	192	181	78
CC du Pays de Pontchâteau – St Gildas des Bois	62	107	63	62
CC du Castelbriantais	66	166	125	94
CC Pornic	-76	62	285	27
CC Grandlieu	43	36	114	58
CC Vallée de Clisson	54	64	99	75
CC Erdre et Gesvres	74	63	141	54
CC du Pays de Redon	48	119	161	78
CC du Pays d'Ancenis	124	42	46	78
Cap Atlantique	149	118	196	130
CARENE	372	133	596	142
Nantes Métropole	207	252	423	221

Source : Préfecture 44, DJRCT
collectivites-locales.gouv.fr

Les grandes fonctionnalités

L'eau potable

Structures ayant la compétence de production d'eau potable
et production annuelle 2012 (en milliers de m3)



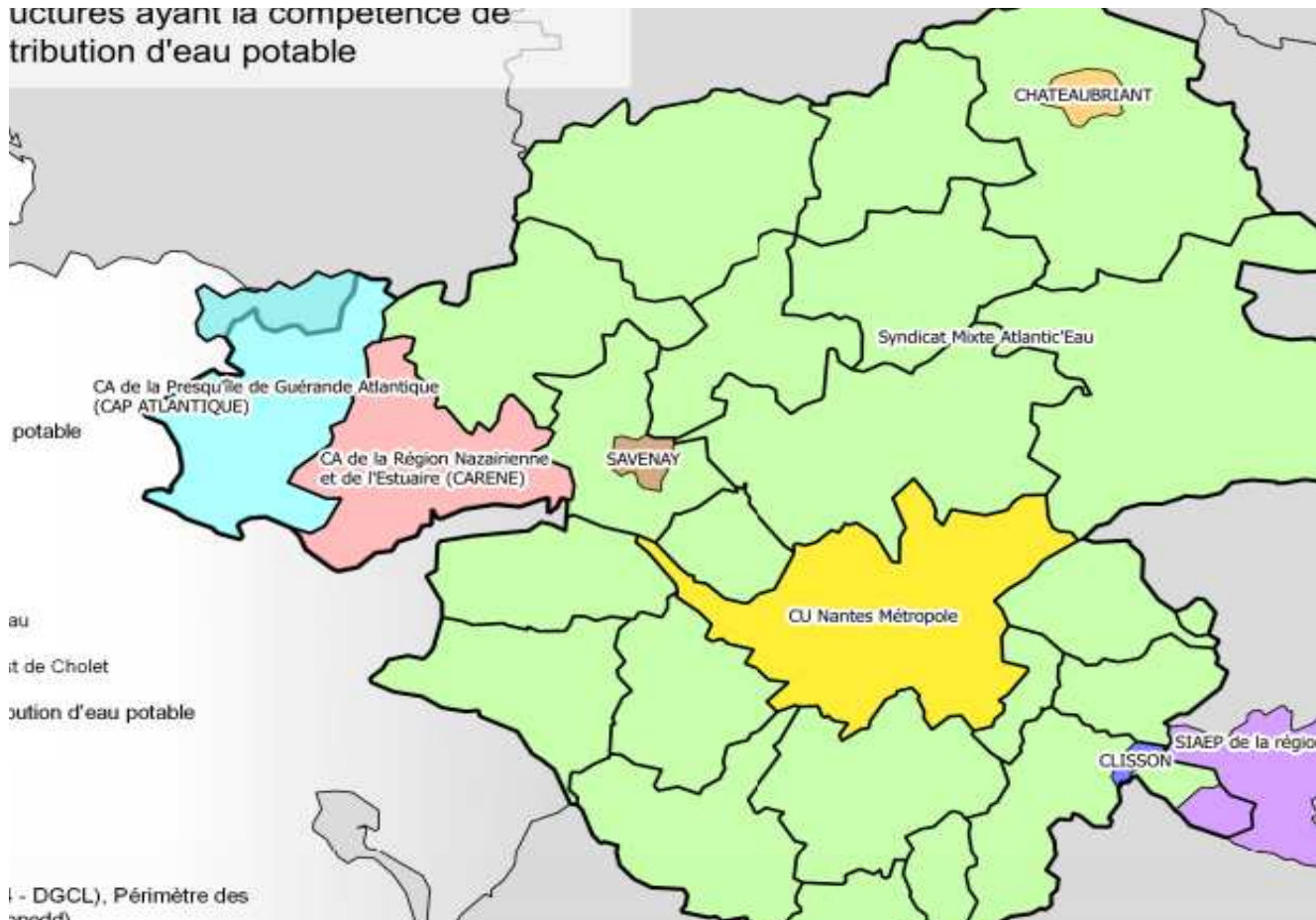
Le schéma directeur d'alimentation en eau potable, visant à la sécurisation de la production pour couvrir les besoins de la population à l'horizon 2020, s'appuie en priorité sur trois ressources stratégiques qui sont constituées par la Loire, la Vilaine et la nappe de Campbon. Néanmoins tous les points de captage doivent être protégés pour offrir une meilleure sécurisation dans l'approvisionnement. Les ressources permettent sans difficulté de répondre aux besoins en eau potable à l'horizon 2020, sous réserve des mesures de sécurisation. Ces mesures concernent en particulier l'interconnexion des réseaux pour assurer une continuité dans la distribution d'eau potable en cas de pollutions accidentelles ou en cas de sécheresse.

Cette sécurisation passe par l'interconnexion des réseaux des grosses collectivités mais également par l'adhésion des collectivités isolées aux structures intercommunales.

Depuis le 1^{er} avril 2014, Atlantic'eau assure en lieu et place de ses membres la distribution et le transport de l'eau potable.

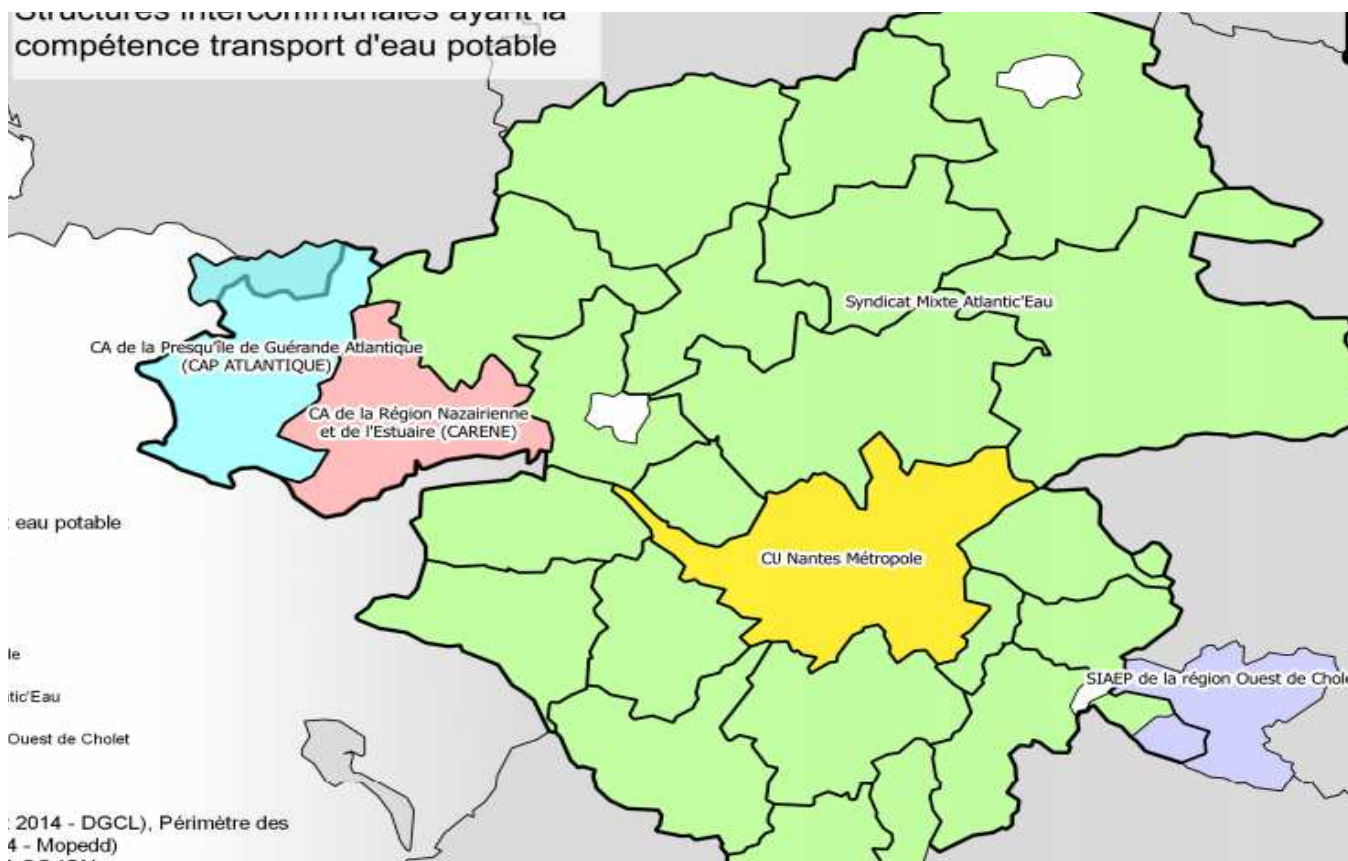
(DDTM)

Structures ayant la compétence de distribution d'eau potable



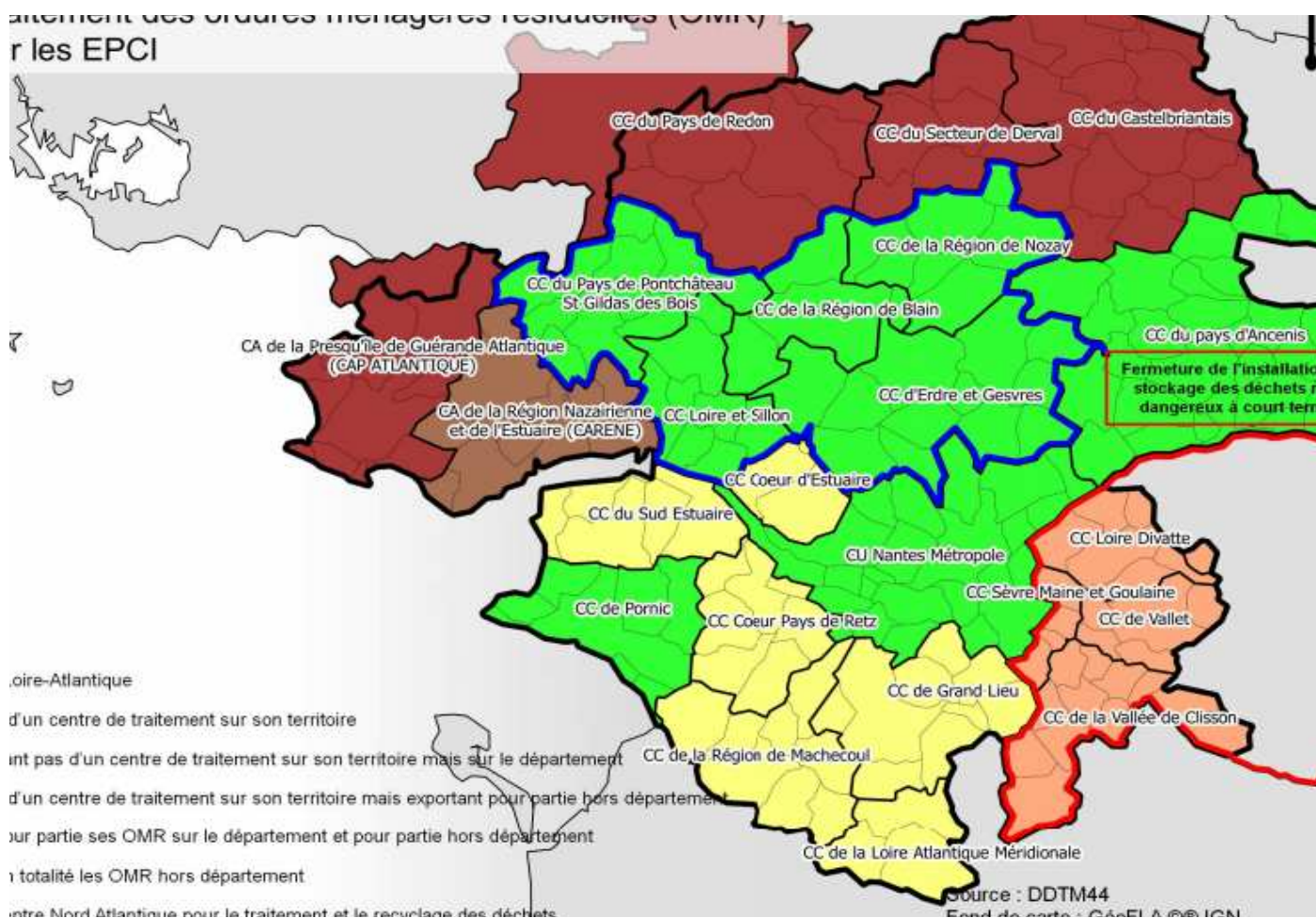
Seules trois communes n'adhèrent pas à ce jour à une structure intercommunale compétente en matière de distribution d'eau potable (Châteaubriant, Savenay, Clisson)

Structures intercommunales ayant la compétence transport d'eau potable



Seules trois communes n'adhèrent pas à ce jour à une structure intercommunale compétente en matière de transport d'eau potable (Châteaubriant, Savenay, Clisson)

Les déchets



Les EPCI sont les premiers acteurs en matière de gestion des déchets.

La production est très disparate sur le territoire. Les collectivités du littoral ainsi que les grosses agglomérations ont un ratio de production plus élevé.

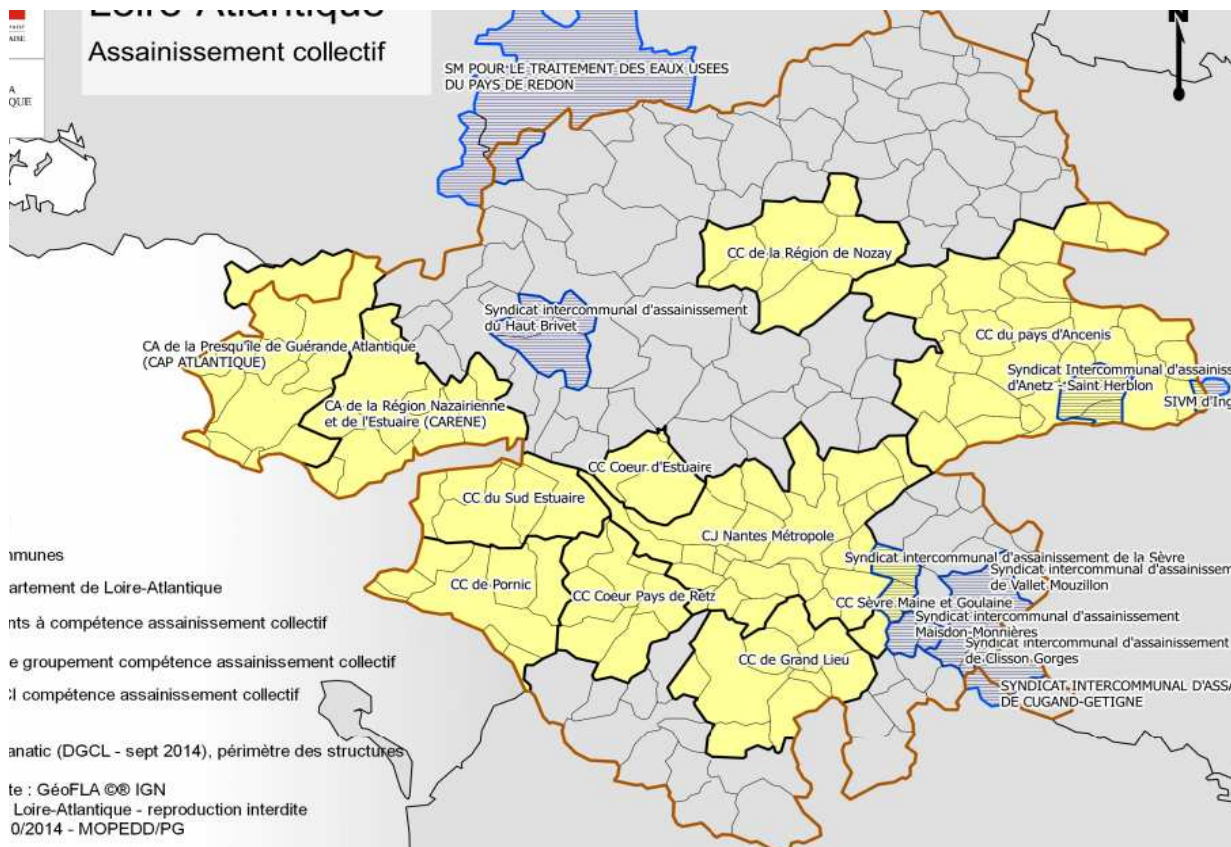
Les priorités et orientations voulues par le Plan Départemental d'Élimination des Déchets et Assimilés porté par le Conseil Général se déclinent en 2 axes majeurs :

- la réduction à la source et la prévention des déchets,
- la non-délocalisation du traitement des déchets produits ,

Si les résultats concernant le premier objectif sont plutôt encourageants du fait des politiques publiques mises en œuvre, la délocalisation du traitement des déchets demeure.

(DDTM)

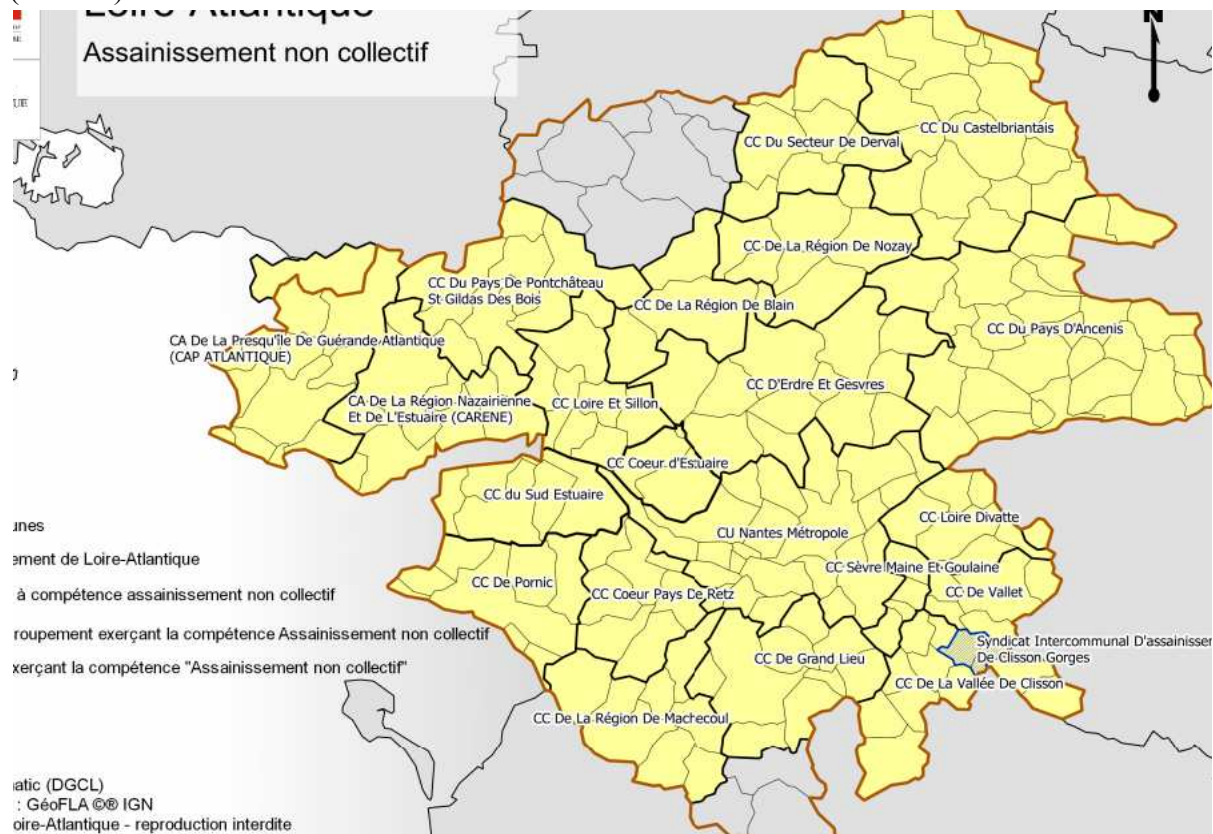
L'assainissement



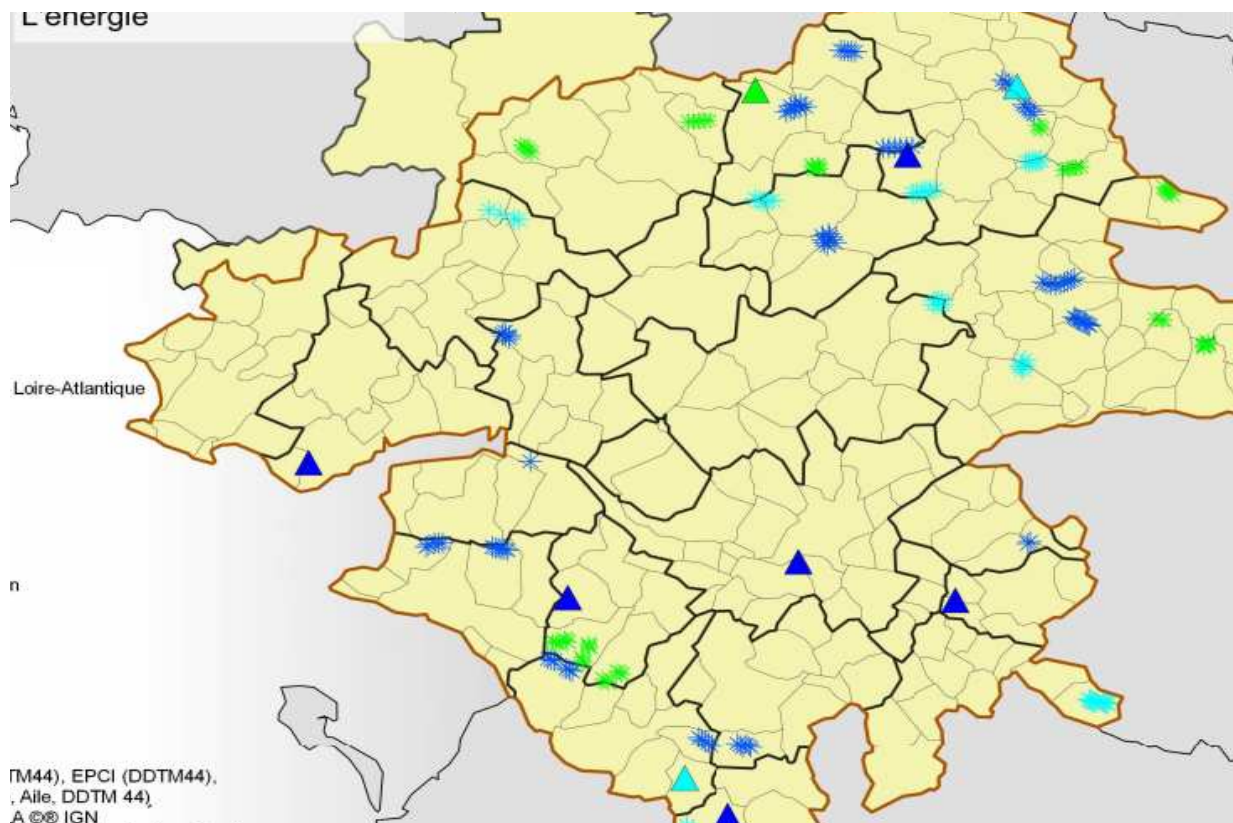
La compétence assainissement collectif est une compétence optionnelle pour les EPCI FP ainsi que pour les communautés d'agglomération ; c'est une compétence obligatoire pour les communautés urbaines et les métropoles.

Deux avantages identifiés à un exercice intercommunal : une meilleure prise en compte technique de ce domaine par les collectivités et un positionnement renforcé vis à vis des sociétés d'affermage.

(DDTM)



L'énergie



La Loire-Atlantique compte 5 autorités organisatrices puisque Le Croisic (4 124 habitants) et Saint-Nazaire (69 765 hbts) n'adhèrent pas au SYDELA, ni depuis 2008, Nantes métropole (610 000 hbts) et La Baule (16 809 hbts).

(Préfecture 44 - DJRCT)

GEMAPI : les collectivités acteurs de la compétence



La compétence de « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » est composée des missions visées aux 1^{er}, 2^o, 5^o et 8^o du I de l'article L 217-7 du code de l'environnement, c'est à dire:

- l'aménagement de bassin hydrographique ou d'une fraction de bassin hydrographique
- l'entretien des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce canal, lac ou plan d'eau.
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Volet gestion des milieux aquatiques :

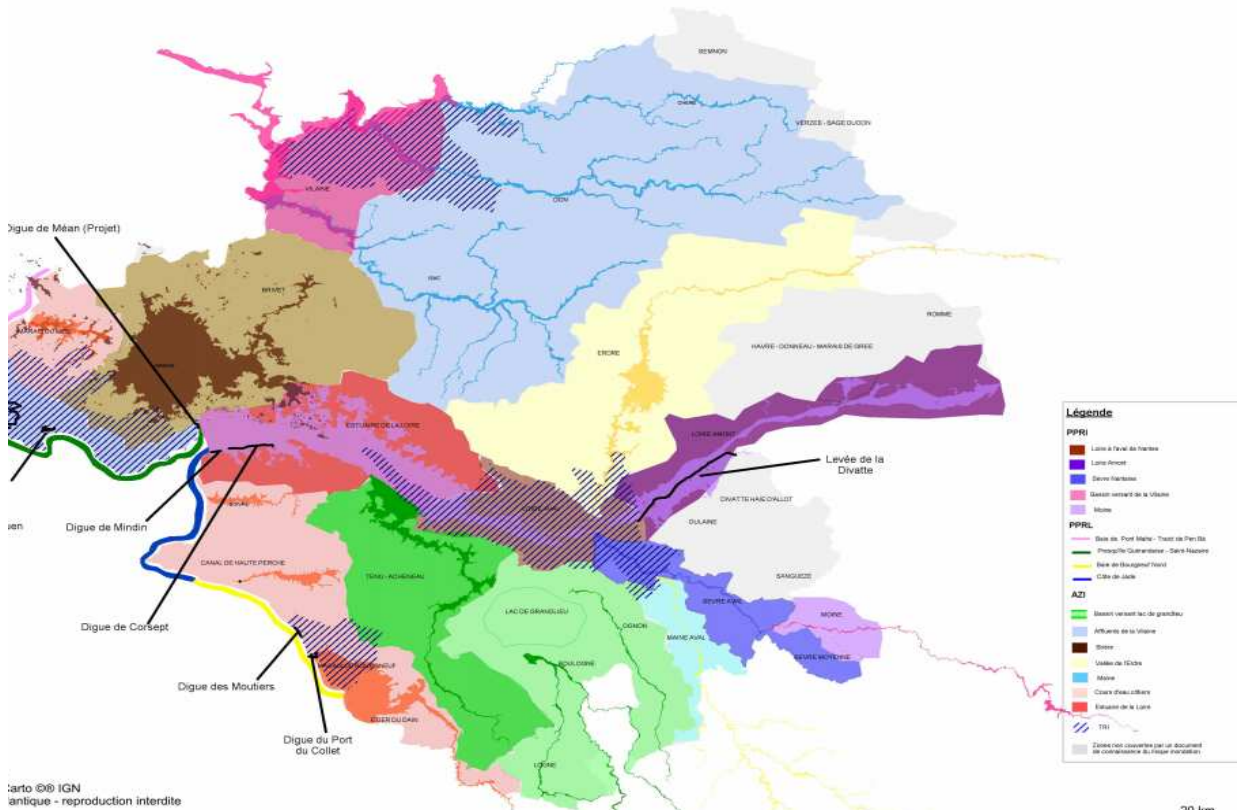
De nombreux syndicats de rivières ou syndicats hydrauliques existent actuellement en Loire-atlantique. Dans le cadre de la GEMAPI, une vision stratégique et partagée doit se faire à une échelle plus large de bassin versant.

Le législateur a attribué une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatique et de prévention des inondations. Cette compétence sera exercée par les communes ou, en lieu et place des communes par les EPCI à fiscalité propre.

Les communes et EPCI FP pourront bien entendu déléguer cette compétence ou adhérer à ces groupements de collectivités et, ce faisant, leur transférer ces compétences, assurant ainsi la conception et la réalisation des aménagements à des échelles hydrographiquement cohérentes.

(DDTM)

GEMAPI : le risque inondation et submersion



A contrario des bassins et sous bassins versants hydrauliques qui sont assez clairement définis et permettent d'appuyer la réflexion sur l'organisation des territoires pour la gestion des milieux aquatiques, les territoires de risque inondation sont très variables tant par les superficies concernées, que par l'aléa, les enjeux et la nature des ouvrages existant pour en assurer la protection.

Des grands bassins de risques peuvent toutefois être identifiés sur le territoire à partir des TRI (Territoires à Risques Importants d'inondation), des PPRL (Plans de Prévention des Risques Littoraux) et PPRI (Plans de Prévention du Risque Inondation) et des AZI (Atlas des Zones Inondables) et peuvent constituer des périmètres pertinents pour mener les réflexions sur la structuration de la compétence. Au sein de ces territoires les problématiques relatives à la maîtrise d'ouvrage sont hétérogènes et pourront nécessiter une prise en compte au cas par cas.

Lorsque la convergence entre les bassins de risque et les bassins hydrauliques est possible, l'exercice de l'ensemble des compétences GEMAPI par une même structure est à rechercher. (DDTM)

